

**LE TIERS EXCLU CHEZ HEGEL.
PROBLÈME D'UNE LOGIQUE NON-SYMMÉTRIQUE¹**

Florian Rada

(Université Paris I - Panthéon-Sorbonne)

« Quelque chose est ou bien A ou bien non-A ; il n'y a pas de tiers² ». Hegel résume ainsi la proposition du tiers exclu, principe³ logique réputé fondamental qui garantit, par exemple, le fait que la démonstration par l'absurde soit possible (si une chose n'est pas non-A, ou s'il est absurde de supposer qu'elle est non-A, alors elle est A). L'objet n'est pas ici de proposer une contextualisation historique de la conception et de la critique du tiers exclu chez Hegel. On ne s'attachera donc pas à discuter les premières élaborations de ce principe (chez Parménide ou Aristote) ni sa relativisation ou sa critique⁴. Le but est plus modeste : il s'agit de dégager le rôle du tiers exclu dans la logique hégélienne. Cela peut sembler à première vue surprenant et quelque peu superflu, car l'auteur n'est pas particulièrement loquace sur le sujet, et pour cause : le tiers exclu appartient manifeste-

1 Les œuvres de Hegel sont citées dans les *Gesammelte Werke*, éditées par la Rheinisch-Westfälischen Akademie der Wissenschaften, Hambourg, Felix Meiner, 1968 - ... (GW suivi du numéro de volume, puis de la page, et des lignes). Pour la traduction française de la *Science de la logique*, nous utilisons celle de Bernard Bourgeois (Paris, Vrin, 2015-2016). On abrègera en SL I, II ou III suivi du numéro de page. Pour la *Logique* de l'*Encyclopédie des sciences philosophiques*, c'est également la traduction de B. Bourgeois qui est utilisée (Paris, Vrin, 1970), abrégé E-L, suivi du numéro de page.

2 Etwas ist entweder A oder NichtA ; es gibt kein Drittes. (GW 11, 285, 19 ; SL II, p. 67). C'est l'une des formulations du tiers exclu chez Hegel. On verra que d'autres formulations se rencontrent.

3 Doit-on, dans ce contexte, traduire *Satz* par « proposition » ou bien par « principe » ? L'expression « principe du tiers exclu » est plus naturelle. Mais Hegel connaît le terme *Prinzip*. La question avait déjà été soulevée par Pierre-Jean Labarrière et Gwendoline Jarczyk, qui avaient tranché en faveur de « proposition », en avançant que le terme *Prinzip* a un sens plus précis chez Hegel (cf. ici *Science de la logique. Logique de l'essence*, tr. P.-J. Labarrière et G. Jarczyk, Paris, Aubier-Montaigne, 1976, p. 30, n. 80, avec le renvoi au § 33 de l'*Encyclopédie* et p. 79 n. 184). B. Bourgeois traduit de même par « proposition », y compris dans notre contexte. Que l'on nous permette d'ajouter en faveur de ce choix que l'appellation de « principe » insiste sur l'autonomie du principe : il peut, par définition, valoir pour lui-même dans le cadre d'une logique axiomatisée. Or Hegel entend précisément montrer comment la proposition du tiers exclu se lie avec d'autres propositions. Il réuse donc la nuance d'autonomie du « principe » que nous introduisons en comprenant l'expression, du reste courante, *Satz des ausgeschlossenen Dritten*, par « principe du tiers exclu ». Dans les traductions consultées, outre celle de Samuel Jankélévitch, la traduction de Jean-Michel Buée et David Wittmann des *Leçons sur la logique* de 1831 (Paris, Vrin, 2007) propose, de son côté, « principe » pour *Satz* (ainsi que pour *Prinzip*).

4 La première et la plus célèbre intervient certainement dans la question des futurs contingents, sur laquelle Aristote se penche au chap. 9 du *De l'interprétation*. La logique intuitionniste est citée comme un exemple de remise en question du principe du tiers exclu, par exemple chez Jan Łukasiewicz, Luitzen E.J. Brouwer ou Arend Heyting (cf. par exemple Denis Vernant, *Introduction à la philosophie de la logique*, Bruxelles, Mardaga, 1986, p. 192, n.1). Qu'il suffise ici de rappeler la différence entre le principe de bivalence (qui est un principe de sémantique d'après lequel une proposition est ou bien vraie ou bien fausse) et le principe du tiers exclu, principe logique d'après lequel il n'y a pas de tiers entre affirmation et négation. Sur ce point, cf. Michael Wolff, *Abhandlung über die Prinzipien der Logik*, Frankfurt s.M., Klostermann, 2009, pp. 32-34 et n. 37.

ment à la « logique d'entendement », c'est-à-dire à la logique ordinaire, ou formelle. Pourtant, « [c]ette proposition [contient] *en premier lieu* le fait que tout est un *opposé*, [tout] est *déterminé* ou bien comme positif ou bien comme négatif. – Proposition importante, qui tient sa nécessité du fait que l'identité passe en diversité, et celle-ci en opposition⁵. » La proposition du tiers exclu, au-delà de sa formulation, aurait donc une « nécessité », nécessité qui est liée à la scansion des déterminations de la réflexion. On reconnaît en effet la séquence : identité, diversité, opposition, qui correspond, peu ou prou, aux déterminations de la réflexion parcourues jusque-là. Plus particulièrement, on veut s'attacher à montrer que le traitement du tiers exclu fait apparaître certains éléments que l'on ne peut pas traiter dans le simple cadre d'une critique de la logique ordinaire. Il y a certes un enjeu externe de ce traitement, qui donnera lieu à une évaluation du rapport de Hegel à la logique ordinaire (comme relativisation de celle-ci plutôt que comme simple évacuation). Mais pour expliquer cela, il faut montrer comment le tiers exclu, dès lors qu'il n'est plus envisagé comme un « principe » logique, manifeste ce que la logique à laquelle il semblait appartenir, c'est-à-dire la logique « formelle », suppose sans pour autant le dire. Autrement dit : il y a, à l'œuvre dans la proposition du tiers exclu, davantage que ce que cette proposition dit. Ainsi, la logique à laquelle on fait appartenir cette proposition est elle-même relativisée par ce que cette proposition implique (la logique ordinaire ne serait donc pas l'absence pure et simple du spéculatif : elle est l'ignorance de celui-ci, qui pourtant se joue en elle)⁶.

Question de situation

Il est donc dans un premier temps nécessaire, pour en saisir l'enjeu, de *situer* le traitement du tiers exclu. Il semble avoir lieu la plupart du temps dans le passage sur l'opposition, sauf une fois, dans la *Logique de l'essence*, où il est discuté dans le passage sur la contradiction. Un tel flottement peut être rapidement expliqué ainsi : la question n'intéresse pas Hegel. Nous allons essayer de montrer cependant qu'une lecture attentive peut dégager certains traits spécifiques du tiers exclu par rapport à l'opposition, et ainsi montrer que le « flottement » n'est qu'apparent.

5 Dieser Satz zuerst, daß Alles ein *Entgegengesetztes* ist, ein entweder als positiv oder als negativ *bestimmtes*. – Ein wichtiger Satz, der darin seine Nothwendigkeit hat, das die Identität in Verschiedenheit und diese in Entgegensetzung übergeht. *GW* 11, 285, 20-23. *SL* II, p. 67, légèrement modifiée.

6 Nous faisons ici allusion à une formule trouvée dans le cahier de J. Correvon, qui contient des notes du cours de 1824 sur la *Logique* : « La logique amène l'entendement à la conscience de ce qu'il fait inconsciemment » (Die Logik bringt den Verstand zum Bewußtsein dessen was er bewußtlos thut). *GW* 23/1, 275,37 – 276,1.

Dans l'œuvre publiée, on trouve deux lieux majeurs sur la question du tiers exclu : la seconde remarque sur la contradiction, dans la *Logique de l'essence* de 1813, et la remarque au § 119 de l'*Encyclopédie*⁷. Pour ce qui concerne l'ensemble des cours portant sur la *Logique*, une présentation schématique retiendra que, sur les six cahiers présentant des leçons sur la *Logique de l'essence*, trois peuvent permettre de soutenir que Hegel ne fait que peu de cas du tiers exclu. Il s'agit des trois cahiers antérieurs à la seconde édition de l'*Encyclopédie* (ceux de Franz Good, de Jules Correvon et de Friedrich Kehler)⁸. Le dernier cahier mentionné fait tout de même apparaître un point qui se retrouvera dans les textes ultérieurs, à savoir le caractère auto-contradictoire de la proposition de l'opposition. Il y aura tout lieu de revenir sur ce point dans la perspective d'une distinction entre la proposition de l'opposition et la proposition du tiers exclu. Les trois cahiers ultérieurs, ceux de Karol Libelt, de Hyppolite Rolin et de Karl Hegel désignent explicitement, pour leur part, la proposition du tiers exclu⁹. Mais si le cahier Libelt fait état du caractère auto-contradictoire du tiers exclu (l'énonciation de la proposition fait apparaître le tiers) ainsi que de la détermination implicite du « quelque-chose », on ne retrouve dans le cahier Rolin que le premier point, assorti d'un rattachement du tiers exclu à la logique de « l'entendement abstrait ». Le cahier de Karl Hegel fournit manifestement la lecture la plus détaillée, en faisant apparaître de façon claire la question de la contradiction à l'œuvre dans la proposition du tiers exclu, et qui présente ancien une pièce de choix (avec la version publiée de la *Logique de l'essence* en 1813) pour argumenter en faveur d'un rattachement du tiers exclu à la contradiction, et non pas seulement à l'opposition. Si l'on souhaite résumer ce parcours très bref à travers l'œuvre publiée par l'auteur

7 Pour la seconde remarque à la contradiction dans la *Logique de l'essence* : GW 11, 285-286 ; SL II, pp. 67-68. Notre étude considérera principalement ce texte, qui présente la discussion la plus détaillée. Pour le § 119 et surtout sa remarque : GW 20, 149-151 ; E-L, pp. 378-379. Nous n'entrons pas dans la comparaison avec le § 71 de l'édition de 1817, ou avec la version de 1827 dans la mesure où la dernière édition reproduit, à quelques variantes près, le texte des éditions antérieures pour l'enrichir ensuite.

8 Pour ce qui concerne la proposition du tiers exclu, le cahier de F. A. Good (1817) mentionne une formulation approchante (GW 23/1, 94, 32-35), mais dans le cadre d'une discussion sur l'identité, et sans vraiment entrer dans les détails. Le cahier de J. Correvon (1824) discute bien de l'opposition, et de sa contradiction avec l'identité, mais sans se référer expressément au tiers exclu (GW 23/1, 275-276). Le cahier de F. Kehler (1825) comporte une allusion au tiers exclu, présenté comme proposition de l'opposition, et innove en soulignant que l'opposition, formulée en proposition, s'auto-contradit (GW 23/1, 353, 35 – 354, 11).

9 Le cahier de K. Libelt (1828), ainsi que celui de H. Rolin (1829), mentionne le *principium exclusi tertii*, soulignant, par l'utilisation du latin, son caractère traditionnel et son ancrage dans la logique commune. Le premier en parle en quelques lignes (GW 23/2, 502, 26-32), et le second n'est guère plus développé (GW 23/2, 614, 23-34). Ce dernier constitue néanmoins une pièce intéressante pour argumenter contre l'intérêt du tiers exclu, puisqu'il s'agit d'après lui d'une « proposition de l'entendement abstrait », point que l'on retrouve dans les additions compilées par L.v. Henning, en l'occurrence, la deuxième addition au § 119 (GW 23/3, 894, 35 – 895, 15 ; E-L, pp. 554-555). Le cahier de K. Hegel (1831) fournit une discussion plus détaillée, où le tiers exclu est nommé en allemand – fait unique, autant que nous avons pu en juger, dans le *corpus des Leçons* – et où sont résumées les principales critiques, ainsi qu'une allusion à l'indifférence (*Indifferenz*) chez Schelling (GW 23/2, 750, 16-37).

et les cours, on résumera les points qui sont accordés dans tous ces « lieux », autrement dit le « dénominateur commun » du traitement du tiers exclu : cette proposition est liée à la question de l'opposition, mais fait également apparaître une contradiction. La situation du tiers exclu semble donc faire l'objet d'une hésitation chez Hegel. C'est dans la *Logique* de 1813 que la discussion sur le principe du tiers exclu se trouve dans les remarques sur la contradiction. Dans les différentes versions de l'*Encyclopédie*, il n'y a pas de paragraphe dévolu spécifiquement à la contradiction¹⁰, et le tiers exclu se trouve discuté dans un paragraphe où il est question de l'opposition. Une formulation approchante du tiers exclu se trouve d'ailleurs appelée : « proposition de l'opposition » (*Satz des Gegensatzes*) : « de deux prédicats opposés, un seul revient au quelque-chose, et il n'y a pas de tiers »¹¹. La question serait réglée ici : Hegel range la proposition de l'opposition, appelée dans notre logique courante « proposition du tiers exclu » dans les remarques sur la contradiction dans la *Logique de l'essence*, mais corrige cela ensuite, en la discutant avec l'opposition. La remarque au § 119, mentionnée plus haut, est ici exemplaire pour illustrer un tel flottement terminologique : *Satz des Gegensatzes*, *Satz des ausgeschlossenen Dritten*, *Satz der Entgegensetzung* pourraient, à première vue, être tenues pour équivalentes. Conformément à l'*Encyclopédie*, les *Leçons* ne semblent pas accorder une place particulière à la discussion du tiers exclu. Néanmoins, même la remarque au § 119 fait apparaître un certain rapport de la proposition du tiers exclu à la contradiction : elle tombe dans la contradiction en cherchant à l'éloigner¹². On a alors l'impression d'une sorte d'acte manqué de l'entendement, qui tombe dans ce qu'il cherche absolument à éviter. Dans la *Logique de l'essence*, outre le fait que la discussion du tiers exclu se trouve après l'exposition de la contradiction, on remarque que le troisième terme est compris « plus profondément » comme unité de la réflexion dans laquelle « l'opposition retourne au fondement »¹³, c'est-à-dire comme n'étant pas exactement la proposition de l'opposition, mais bien l'opposition qui, par sa contradiction, va au fondement. Troisième exemple dans le cahier de Karl Hegel, au passage où le § 119 est discuté : on peut bien reconnaître que la proposition « tout est un opposé » se traduit adéquatement dans les

10 Les déterminations de la réflexion, dans la *Logique de l'essence* de 1813, sont : identité, différence, contradiction. Dans les différentes éditions de l'*Encyclopédie*, on trouve la scansion : identité, différence, fondement.

11 Von zwei entgegengesetzten Prädicaten kommt dem Etwas nur das Eine zu, und es gibt kein Drittes. § 119 Anm, GW 20, 149, 25-27 ; E-L, p. 378, légèrement modifiée.

12 Der Satz des *ausgeschlossenen Dritten* ist der Satz des bestimmten Verstandes, der den Widerspruch von sich abhalten will, und indem er diß thut, denselben begeht. « La proposition du tiers exclu est la proposition de l'entendement déterminé, qui veut tenir éloignée de lui la contradiction et, ce faisant, tombe en elle ». GW 20, 150, 5-7 ; E-L, p. 378

13 [...] das Dritte [...] tiefer genommen, [ist] die Einheit der Reflexion, in welche, als in den Grund, die Entgegensetzung zurückgeht. GW 11, 286, 11-13 ; SL II, p. 68.

termes de la proposition du tiers exclu. Mais celle-ci apparaît en toutes lettres une fois qu'a été mentionnée la contradiction des différentes propositions issues des déterminations de la réflexion (tout est identique, tout est divers, tout est opposé) :

« On forge la proposition : tout est quelque-chose d'essentiellement différencié ; à présent on dit que tout est un *opposé* ; c'est une autre proposition, elles se contredisent ; la première proposition dit : tout est identique à soi ; l'autre : tout est divers ; 3^e proposition : tout est opposé, et cependant, la première proposition était : tout est identique à soi ; ce qui est opposé se rapporte à un autre, et n'est pas identique à soi, puisqu'il se rapporte à un autre.¹⁴ »

Le tiers exclu survient après ce passage. Il fait donc ressortir que si tout est opposé, et que l'opposé dépend de ce à quoi il s'oppose, alors tout n'est pas identique. Il y a davantage : la structure même de la proposition du tiers exclu, telle qu'elle est formulée dans ce cahier (« A doit être ou bien +A ou bien -A ») fait apparaître une structure à trois termes, qui a les allures d'une ébauche de la contradiction, dans la mesure où la contradiction revient à penser des « prédicats opposés [...] en rapport avec *une* chose »¹⁵. La localisation dans la *Logique de l'essence* de 1813, l'apparition de la contradiction dans la remarque au § 119, la transcription du cours de 1831, et ses formulations complexes constituent, pour le moment, non pas des indices, mais des points qui peuvent laisser perplexe : pourquoi, en certains passages, la proposition du tiers exclu ne semble pas être *exactement* la proposition de l'opposition, et surtout, qu'est-ce que cela peut bien changer ?

Opposition et tiers exclu

Derrière la distinction de l'opposition et du tiers exclu se joue en réalité davantage qu'une question de commentaire pointilliste. Il relève en effet la contradiction qui est à l'œuvre dans l'opposition, alors précisément que l'opposition tente d'éviter cette contradiction. Elle le fait, comme nous allons le voir, en tentant de détacher l'opposition d'une part (des termes *+a* et *-a*) et l'identité d'autre part (le « terme absolu » *a*). On s'aperçoit

14 Man macht den Satz : Alles ist ein wesentlich Unterschiedenes, jetzt sagt man Alles ist ein *Entgegengesetztes*, das ist anderer Satz, sie widersprechen sich, der erste Satz heißt : Alles ist identisch mit sich, der andre : Alles ist verschieden, 3. Satz : Alles ist entgegengesetzt, und doch war der erste Satz : Alles ist identisch mit sich, was entgegengesetzt ist, bezieht sich auf ein Andres und ist nicht identisch mit sich, denn es bezieht sich auf ein Andres. *GW 23/2, 750, 13-19*. Nous modifions très légèrement la traduction de J.-M. Buée et D. Wittmann, faite sur la base de l'ancienne édition du cahier de K. Hegel (voir traduction citée *supra*, p. 134).

15 Entgegengesetzte Prädikate werden widersprechend, wenn man sie sich in Beziehung auf *Eines* denkt. *GW 23/2, 751, 1-2*.

donc que le fait de relever la contradiction qui se joue dans l'opposition signifie la même chose que l'articulation des « principes » entre eux (en l'occurrence l'opposition et l'identité). Cette articulation présente ainsi une relativisation des « principes » de la logique formelle. Hegel n'entend pas ainsi remplacer cette logique formelle par une autre logique, la logique spéculative, mais montrer comment la logique formelle prise au sérieux aboutit à une relativisation de ses propres « lois ». Il montre ainsi, à travers l'articulation de ces lois, les mouvements qui habitent la construction d'une logique, dont la logique formelle n'est qu'un « moment ». Tout cela part de l'argument suivant : la proposition du tiers exclu explicite la contradiction que l'on trouve dans l'opposition.

La *Logique de l'essence* de 1813 présente, cela est connu, une discussion des grandes « lois de la pensée » dans les Remarques aux déterminations de la réflexion. On retrouve ainsi la proposition d'identité (« toute chose est identique à elle-même ») et la proposition de diversité (« toutes les choses sont diverses entre elles »). Hegel aborde ensuite la proposition du tiers exclu, puis la proposition de contradiction, dans une formulation d'ailleurs particulièrement étonnante pour la logique ordinaire (« toutes les choses se contredisent »). On pourrait ici ajouter le célèbre principe de raison suffisante (remarque au propos introductif sur le fondement)¹⁶. Mais d'où vient l'insuffisance fréquemment alléguée de telles « lois de la pensée » ? Non pas tant de leur contenu, mais précisément de leur *présentation* à part les unes des autres. Cela est manifeste dès lors que l'on s'attache à comprendre ce que *Denkgesetz* signifie. Le terme apparaît en toutes lettres et est souligné dans la deuxième remarque sur l'identité (*GW* 11, 262, 18 ; *SL* II, p. 42) et dans le passage parallèle de l'*Encyclopédie*, c'est-à-dire la remarque au § 115 (*GW* 20, 147, 6-12 ; *E-L*, p. 375). On retrouve ailleurs cette expression, principalement pour caractériser des règles de l'entendement formel. Cela dit, la lecture attentive de la remarque au § 115 fait aussi apparaître l'expression « vraie loi de la pensée » (*wahres Denkgesetz*). La différence entre une loi de la pensée formelle et une « vraie loi » peut être éclairée à partir de la remarque au § 119 (*GW* 20, 150, 2-5 ; *E-L*, p. 378). Ce passage nous montre que ce qui transforme une proposition en quelque-chose de posé, d'autonome vis-à-vis d'une autre proposition est ce qui en fait une « loi ». Le problème des lois de la pensée ne serait donc pas leur contenu, mais bien l'expression de celui-ci comme autonome vis-à-vis d'autres contenus. En résumé : le problème d'une loi de la pensée est de produire une image de la pensée comme quelque-chose qui se divise. Une piste

16 Pour la proposition d'identité : *GW* 11, 262-265 ; *SL* II, pp. 42-45 ; pour la loi de la diversité, *GW* 11, 270-272 ; *SL* II, pp. 50-53 ; pour la loi de contradiction, *GW* 11, 286-290, *SL* II ; pp. 68-73 ; pour le principe de raison suffisante, *GW* 11, 293 ; *SL* II, pp. 77-78.

s'ouvre ici : les diverses « propositions » ne doivent pas être prises pour des « principes » autonomes les uns des autres si l'on veut rendre un juste compte de leur apport¹⁷. Le tiers exclu ne peut donc avoir un rapport avec l'opposition (qui le précède dans la *Logique*) qui serait analysable par une simple comparaison. Il manifeste quelque chose qui relève du rapport de l'opposition aux déterminations qui précède, à savoir la contradiction de l'opposition avec l'identité, qui est tout aussi bien la contradiction de l'opposition avec elle-même. Voyons en quoi consiste une telle contradiction. La remarque au passage sur l'opposition dans la *Logique de l'essence* de 1813 nous fournit un aperçu non pas de la proposition du tiers exclu elle-même, mais des termes dans lesquels elle se formulera plus loin¹⁸. Elle est en effet le lieu de l'introduction de ce que l'on pourrait désigner comme la version hégélienne de la « valeur absolue ». On trouve ainsi une discussion sur l'arithmétique où Hegel observe que les valeurs opposées $+a$ et $-a$ ont en commun la valeur absolue, notée a ¹⁹. On aurait donc, dans l'opposition, non pas simplement deux termes, qui seraient opposés, mais plutôt trois termes : le terme absolu, a , et les deux « directions » (*Richtungen*), $+a$ et $-a$, de ce terme absolu²⁰. Il s'agit encore à cet endroit d'une représentation abstraite, mais qui a le mérite de souligner que le rapport d'opposition dépend d'un terme commun aux opposés, sans quoi il n'y aurait aucun sens à parler d'opposition. Pour le dire différemment : les opposés dépendent de ce à quoi ils s'opposent. Le positif n'est positif que dès lors qu'il est confronté au négatif, et

17 À ce titre, la difficulté d'une axiomatisation de la logique hégélienne tient justement au fait que celle-ci montre que toute axiomatisation est en réalité un écran qui masque la construction de la logique. Le défaut d'axiomatisation n'est donc pas à lire comme la marque d'un quelconque inachèvement de la *Logique* mais bien comme un *requisit* théorique. Cette analyse est par ailleurs cohérente avec certaines critiques adressées par Hegel aux logiques antérieures, et particulièrement à Aristote et à Kant. Le problème ne se trouve pas dans le fait d'avoir dégagé des lois de la pensée, mais bien plutôt dans le fait de les aborder comme des « données » qui seraient autonomes les unes à l'égard des autres, et sans aucun rapport (ce qui serait discutable dans le cas de Kant : comme on le sait, il y a un « ordre » des catégories à l'intérieur de chaque classe. Cf. ici la seconde remarque à la table des catégories, B 110-111 = Ak. III, 96). Les présentations sous forme de liste, ou bien encore de table, manifestent clairement un tel défaut. On se permet de renvoyer sur la question de la critique de l'axiomatisation de la logique dans les *Déterminations de la réflexion* à Christian Iber, *Metaphysik absoluter Relationalität*, Berlin/New-York, De Gruyter, pp. 253-268.

18 On lit en particulier ici *GW* 11, 276, 7-12 ; *SL* II, p. 57, où apparaît la scansion a , $+a$, $-a$.

19 M. Wolff, dans son article « Über Hegels Lehre vom Widerspruch », in D. Henrich (hg.) *Hegels Wissenschaft der Logik. Formation und Rekonstruktion*, Stuttgart, Klett-Cotta, 1986, plaide pour une compréhension de la contradiction hégélienne consciente de l'arrière-plan mathématique de celle-ci. Il a ainsi relevé ici la proximité des formulations de la remarque sur l'arithmétique dans le passage sur l'opposition avec l'algèbre vectorielle de Hermann Graßmann (p. 123. Voir les notes de cette page pour les références détaillées). Il observe en particulier que Graßmann, qui a , souligne-t-il, étudié la *Logique* de Hegel, note la valeur absolue $|a|$ quand Hegel écrit a .

20 Une telle présentation est particulièrement claire dans la remarque à l'opposition. Voir en particulier *GW* 11, 276, 18-30, surtout 24-25 : [...] sondern diese Richtungen [nach Osten oder nach Westen] sind gleichgültig gegen diese Bestimmtheit des Gegensatzes ; [...] « [...] mais ces directions [vers l'est ou vers l'ouest] sont indifférentes à l'égard de cette détermination de l'opposition ; [...] ». *SL* II, p. 57, légèrement modifiée.

inversement. Mais une fois que ce point a été reconnu, il reste délicat d'expliquer le rapport entre le terme commun, le a absolu, et les deux opposés, dont la qualification est volontiers reconnue comme une question de perspective. La situation est ainsi complexifiée par l'apparition de la « considération » (*Rücksicht*). Cette considération, c'est précisément ce qui fait le « + » et le « - » en opérant sur a , mais une telle opération est considérée comme extérieure à la logique. Ainsi, dans la mesure où la considération tombe hors des termes²¹, on assiste à une césure entre le a absolu et les deux directions $+a$ et $-a$, césure qui ne peut être comprise que comme un fait, dans la mesure où elle est la conséquence de l'extériorité de l'opérateur, de la « considération », vis-à-vis du terme absolu et des termes opposés. La césure est inassimilable, elle aussi, par le discours logique. On a fait la découverte d'une sorte de terme fondamental, qui exprime la relation de dépendance des opposés, c'est-à-dire la signification de l'opposition même. Mais il n'y a pas lieu, semble-t-il, de faire de ce a un terme à part entière. Il s'agit seulement de l'expression isolée de ce que les termes opposés ont en commun. Ce a ne serait ni plus ni moins qu'une identité abstraite, par rapport à la relation d'opposition. N'est-il pas justement qualifié de « base morte » (*tote Grundlage*, *GW* 11, 276, 10) ?

Il semble bien que l'on retrouve cette même architecture dans la proposition du tiers exclu. La remarque hégélienne peut en effet être résumée ainsi : on nous dit que quelque-chose est ou bien A ou bien non- A . Entre les deux, il n'y a pas de milieu. Mais l'on s'aperçoit, lorsqu'on le dit, qu'il y a bien un milieu entre $+A$ et $-A$, à savoir précisément A ²². La proximité entre cette remarque de Hegel, qui fait apparaître un tiers « A » entre deux prédicats opposés $+A$ et $-A$, et l'apparition de ce que l'on appelle par commodité la valeur absolue a dans l'opposition des valeurs $+a$ et $-a$ est suggestive. On pourrait dire que le a , la valeur absolue, serait précisément le tiers qui serait exclu de l'opposition de $+a$ et de $-a$. La difficulté logique du principe du tiers exclu tiendrait au fait que ce qui est exclu est précisément ce qu'exprime le rapport d'opposition lui-même. Ce décalque apparent entre les formulations suffit donc à montrer que la proposition du tiers exclu est bien la proposition de l'opposition, à condition de laisser de côté un point, qui va s'avérer capital par la suite : l'exclusion elle-même. La relation d'opposition peut bien

21 Ainsi, dans la suite immédiate du passage cité dans la note précédente (*loc. cit.*, 25-26) : [...]nur eine dritte ausser ihnen fallende Rücksicht macht die eine zur positiven, die andere zur negativen. « [...] seule une considération tierce tombant en dehors d'elles fait de l'une la direction positive, de l'autre la direction négative. » (*loc. cit.*)

22 In der That aber *gibt* es in diesem Satze selbst das Dritte, das gleichgültig gegen den Gegensatz ist, nemlich A selbst ist darin vorhanden. « Mais en réalité il y a dans cette proposition elle-même [celle du tiers exclu] le troisième terme, qui est indifférent à l'égard de l'opposition, à savoir que A lui-même est présent dans celle-là ». *GW* 11, 286, 3-5, *SL* II, p. 68.

nous amener à penser l'articulation de la valeur absolue et des deux directions, mais elle n'aide pas à comprendre l'exclusion. Or, de deux choses l'une, ou bien l'exclusion du tiers n'a rien à voir avec le tiers lui-même, et il faut avoir recours à autre chose pour la comprendre, ou bien le tiers ne se comprend que par son exclusion, et dans ce cas, l'opposition est insuffisante, non pas pour fournir l'armature schématique de la proposition du tiers exclu, mais pour comprendre ce qui fait sa spécificité, à savoir l'exclusion. Cette « reprise » de l'exclusion correspond en réalité à une réintégration de ce que l'opposition hypostasiait sous la forme à la fois du terme absolu et de la considération. Or, comme on le verra, on ne comprend pas l'exclusion du tiers sans entrer dans la contradiction. Le principe du tiers exclu ajouterait donc au principe de l'opposition non pas un contenu nouveau, un autre terme, mais fait apparaître un certain comportement de l'opposition, à savoir l'*exclusion* de ce que l'opposition faisait apparaître, c'est-à-dire du tiers, hors de l'opposition elle-même. La proposition du tiers exclu exprime donc la difficulté que l'on rencontre dans l'opposition, à savoir l'exclusion du terme, *a priori* abstrait, que l'opposition produit. Si l'on résume alors de manière condensée les points auxquels nous sommes parvenus, la proposition du tiers exclu fait ressortir quelque chose de particulier en ce qui concerne l'opposition, à savoir le fait que, au-delà de sa présentation stable (dans la remarque arithmétique), elle fait exister un terme absolu *a* qui doit être en même temps tout à fait identique et tout à fait différent vis-à-vis de $+a$ et de $-a$. Elle n'est pas une « nouvelle » proposition qui vient après l'identité et l'opposition. Elle a un statut particulier parce qu'elle *dit* la contradiction de l'identité et de l'opposition que l'opposition fait apparaître *malgré elle*. Ainsi se joue dans l'opposition quelque chose qui la dépasse, à savoir l'impossibilité dans laquelle elle se trouve de se tenir à part de la proposition de l'identité, et c'est précisément ce que fait apparaître le tiers exclu en intériorisant ce que l'opposition fait sans le vouloir. La proposition du tiers exclu est donc l'insistance sur une aporie que la proposition de l'opposition fait apparaître sans pouvoir la thématiser, à savoir son rapport à d'autres propositions. Elle est donc une pierre dans le jardin qui fait de toute proposition une entité autonome. Ce que l'on pourrait nommer l'insularisme spontané de la réflexion d'entendement vacille déjà dans la proposition du tiers exclu, et avec lui la possibilité même d'une axiomatisation de la logique²³. En quoi

23 Ajoutons un court développement à l'appui de ce dernier argument. Les remarques ne se contentent pas de considérer les propositions réflexives isolées. Elles pensent également le rapport de ces propositions entre elles. Ainsi, la remarque sur la diversité aborde précisément la diversité entre la proposition de la diversité et la proposition de l'identité (cf. ici *GW* 11, 270, 20-22 ; *SL* II, p. 50). Si la proposition du tiers exclu est abordée dans les remarques sur la contradiction, ce n'est pas parce qu'elle dit la contradiction de manière immédiate, mais parce qu'elle exprime non plus la diversité, ou même l'opposition des propositions entre elles, mais leur contradiction.

consiste la contradiction de l'opposition et de l'identité ? Celle-ci peut déjà être aperçue dans la structure ternaire dégagée à partir de la remarque arithmétique. On trouve en effet l'indifférence des termes opposés ($+a$, $-a$), indifférence alléguée, et d'autre part la dépendance de ces termes l'un à l'autre (a). Les opposés sont donc extérieurs l'un à l'autre (il faut bien deux termes pour qu'il y ait une opposition) en même temps que dépendants l'un à l'égard de l'autre (puisque'ils ne sont que dans leur opposition). Le terme a aurait donc pour tâche aussi bien d'exprimer la dépendance des opposés (leur unité) que leur indifférence (leur extériorité). Il est bien ce que les opposés ont en commun, leur dénomination commune, et permet donc d'exprimer leur dépendance. Mais le terme absolu est en revanche tout à fait insuffisant pour exprimer la différence des opposés, puisque cette différence (il s'agit de la différence de détermination entre $+$ et $-$) lui est, par définition, indifférente. La qualification du positif ou du négatif est renvoyée à une instance qui se situe hors du discours, que le a n'exprime pas. Cette instance est déjà apparue comme une « considération » extérieure. Le déplacement de ce qui fait la qualification positive ou négative hors du champ du discours est ce qui permet certes de dominer l'opposition, de la rendre descriptible simplement, de la dire. Mais le caractère oppositif est par-là même, et c'est précisément ce qui est contradictoire, perdu. De ce point de vue, la contradiction de l'opposition correspond à la réintégration de la considération à même le logique (c'est-à-dire une logicisation de l'opération). Si le a et les opposés $+a$ et $-a$ sont sur deux plans différents, alors leur liaison est parfaitement extérieure à ces deux plans, et tombe donc hors du discours. Ce discours demanderait donc d'être articulé, différencié, de l'extérieur par une instance dont il reste dépendant, en l'occurrence la considération, qui pourrait décider de l'attribution du « $+$ » ou du « $-$ », autrement dit à être relativisé de l'extérieur. C'est précisément ce qui a lieu lorsque l'on soutient que l'application de la logique dépend de son usage, c'est-à-dire de circonstances ou de décisions extérieures à la logique. Le fait que le tiers exclu exprime au sein de la logique la contradiction de l'opposition signifie que a , $+a$ et $-a$ ne sont plus pensés sur des « plans » différents, ce qui permettrait de déléguer l'articulation de ces plans à un « dehors », mais bien à l'intérieur d'un même « champ » (on verra le sens à donner à expression). La conclusion de notre première phase argumentative est donc : le tiers exclu manifeste le fait que l'application de la logique n'est pas un problème extérieur à la logique elle-même, justement en prenant en charge la contradiction de l'opposition, plutôt qu'en l'esquivant au moyen d'une distinction de « plans ». Avant de comprendre le lien entre contradiction et exclusion, il importe néanmoins de faire un détour par une compréhens-

sion plus nette de l'opposition. C'est dans ce cadre que nous voulons aborder la question de la symétrie.

Comprendre l'opposition

Dans une compréhension habituelle, c'est-à-dire représentative, les termes opposés sont présentés comme indifférents l'un à l'autre, c'est-à-dire indifférents l'un à l'égard de l'autre. La conséquence de cela est que la « base morte », notée a , est une abstraction. Réellement, les deux opposés s'annulent, car ils sont deux « positifs ». On reconnaît ici une formulation du *nihil privativum*, comme conjonction de termes opposés qui s'annulent²⁴. Hegel formule à sa manière cette représentation en notant, toujours dans la remarque sur l'opposition, $+y - y = 0 + y - y = 0$. On pourrait écrire : $+A \wedge \neg A = \emptyset$ $+A \wedge \neg A = \emptyset$. Mais dans ce cas, on a noté que la direction, c'est-à-dire le « + » ou le « - » est dévolue à une instance extérieure. Dès lors que l'on s'intéresse aux termes en présence, dès lors qu'on les pense précisément comme indifférents, que l'on s'est installé dans l'indifférence de la direction par rapport aux termes, c'est-à-dire dans l'abstraction du a , on peut parfaitement écrire $+y - y = y + y - y = y$, soit $+A \wedge \neg A = A$ $+A \wedge \neg A = A$. On pourrait ici faire la remarque que les deux formulations sont particulièrement utiles pour décrire la différence entre le « logique » et le « réel » au sens habituel. La première ($+A \wedge \neg A = \emptyset + A \wedge \neg A = \emptyset$) permettrait de décrire le réel, quand la seconde ($+A \wedge \neg A = A + A \wedge \neg A = A$) serait une description du logique. Cette remarque aura un intérêt tout particulier pour montrer comment se joue ici la compréhension hégélienne du jugement. Nous appelons « symétrique » le rapport fondé sur l'équivalence des termes opposés. La symétrie se caractérise précisément par le fait que c'est la même opération qui permet de passer d'un terme à l'autre dans une opposition. En l'occurrence, je passe de $+A$ à $-A$ par une négation, et je peux revenir à $+A$ par une négation de $-A$ ²⁵. Une propriété intéressante de ce rapport symétrique est qu'il est schématisable, représentable. On peut ainsi imaginer un espace au sein duquel un domaine « A » est partagé de manière égale entre $+A$ et $-A$, de telle sorte qu'un terme donné, appartenant au champ A , doit nécessairement appartenir ou bien au sous-ensemble $+A$ ou bien au sous-

24 *Essai pour introduire en philosophie le concept de grandeur négative*, Ak. II, 172. Voir également *Ibid.*, Ak. II, 177-178 sur la distinction du défaut et de la privation. On pense ici à la privation. La thématization de la *Critique de la raison pure* (notamment en A 168-169 ; B 209-210 = Ak. III, 153) semble atténuer cette dernière distinction.

25 Ainsi, la symétrie en mathématiques désigne la possibilité d'une permutation d'éléments à l'intérieur d'un système qui laisse intacte la forme du système.

ensemble –A. Ceci s'exprime ordinairement dans les termes du jugement suivant : étant donnée la possibilité d'attribuer un prédicat P à un sujet S , S peut ou bien recevoir ou bien ne pas recevoir P . Ce que nous nommons ici une symétrie consiste dans le fait que recevoir P implique la fausseté du jugement qui nie P de S , et que nier P de S implique la fausseté du jugement qui attribue P à S . Or, entre la représentation où A se partage entre $+A$ et $-A$, et la condition minimale de sens d'un jugement qui peut donner lieu à l'alternative entre affirmation et négation (l'attribuabilité de P à S se partagerait entre la réalisation ou la non-réalisation de l'attribution), il semble y avoir une solidarité profonde. L'aporie qui découle d'une telle superposition est très précisément liée à la contradiction de l'opposition, et donc à la relativisation de la logique que nous avons désignée comme « symétrique ». Nous allons étudier ce point à partir d'une brève discussion sur le jugement affirmatif et le jugement indéfini. On dit habituellement, lorsque l'on rappelle la proposition du tiers exclu, qu'entre un sujet et un prédicat, il ne peut y avoir que l'affirmation ou la négation²⁶. Or, chez Hegel, on passe de l'impossibilité de trouver un tiers entre l'affirmation et la négation à l'impossibilité de donner un tiers entre deux prédicats opposés (A et non- A). La présentation hégélienne ne correspond donc pas tout à fait aux définitions ordinaires, et notamment à celles données par Aristote. Un premier argument, serait de dire ici que le but de Hegel n'est pas tant de fournir une discussion historique du principe du tiers exclu que d'en discuter la portée et les présupposés logiques. Un autre argument²⁷ consisterait à relever que, dans le champ d'une logique qui comprend la proposition comme attributive, la négation peut parfaitement se formuler comme attribution du prédicat négatif. Ce type de formulation se rencontre d'ailleurs chez Aristote lui-même²⁸, et se retrouve dans des manuels de logique contemporains de Hegel²⁹. On devrait néanmoins distinguer ici entre une négation portant sur la copule,

26 C'est la définition classique que l'on trouve chez Aristote, en *Métaphysique*, Γ, 7, 1011 b 23-24 : Ἀλλὰ μὴν οὐδὲ μεταξὺ ἀντιφάσεως ἐνδέχεται εἶναι οὐθὲν, ἀλλ' ἀνάγκη ἢ φάναι ἢ ἀποφάναι ἐν καθ' ἑνὸς ὅτιοῦν. « Mais il faut bien qu'il n'y ait pas d'intermédiaire entre les contradictoires, et il est au contraire nécessaire ou bien d'affirmer ou bien de nier une seule chose, quelle qu'elle soit, d'une seule chose ». On observe bien le balancement entre φάναι (affirmer) et ἀποφάναι (nier).

27 André Doz, *La Logique de Hegel et les problèmes traditionnels de l'ontologie*, Paris, Vrin, 1987 [2007], p. 96.

28 Cf. *Métaphysique*, I, 4, 1005, b 9-10 ; *Premiers analytiques*, I, 46, 51 b 25-28.

29 Cf. J. G. E. Maaß, *Grundriss der Logik*, Halle, Michaelis und Compagnie, 1793, I, 1, § 14, p. 10 : Alles mögliche ist entweder A oder nicht-A . « Tout possible est ou bien A ou bien non-A ». Sur les emprunts de Hegel aux manuels de logique à cet endroit, on consultera les notes précieuses de U. Rameil et H.-C. Lucas dans le vol. 10 de l'ancienne édition des *Vorlesungen* (édition du cahier Hegel) : G. W. F. Hegel, *Vorlesungen über die Logik*, Berlin 1831, Nachgesch. v. K. Hegel, hg. U. Rameil u. Mit. v. H.-C. Lucas, Hamburg, Felix Meiner, 2001, 308-309. Ces notes relèvent notamment que l'exemple du crédit et du débit, utilisé dans la remarque sur l'opposition, se retrouvent dans les manuels de Maaß (1793), de Kiesewetter, (1797) et de Jakob (1800) pour discuter la différence des contraires et des contradictoires. Le reproche fréquent adressé à Hegel de confondre ces deux notions se trouve fragilisé par la connaissance qu'a l'auteur de ce problème. Il y répond en soulignant, comme on entend le montrer ici, que la contradiction surgit comme

dans un jugement négatif (S n'est pas P) et l'affirmation d'un prédicat négatif (S est non- P). Ainsi, le jugement indéfini est donc une espèce du jugement affirmatif, et l'on ne devrait s'en tenir qu'à la différence des jugements affirmatifs et négatifs. Mais quant au contenu, le jugement négatif et le jugement indéfini expriment-ils la même chose ? Est-ce la même chose de dire que S n'est pas P et que S est non- P ? D'après la *Logique* de Kant, éditée par Jäsche, la logique ne se préoccupe pas d'une telle différence³⁰. Il semblerait donc que la reformulation hégélienne soit autorisée précisément par le caractère formel de la logique ordinaire. Ainsi, si l'affirmation est bien l'attribution d'un prédicat positif, la négation est celle d'un prédicat négatif. Dans la logique symétrique, le domaine de la prédication est *exhaustivement* partagé par $+A$ et $-A$, la lettre A désignant un prédicat, les signes $+$ et $-$ désignant l'affirmation et la négation. Hegel peut donc traduire normalement ici la différence de l'affirmation et de la négation par la différence entre un prédicat et son contraire, entre A et non- A . La lecture d'une telle reformulation comme une sorte de liberté hégélienne, autorisée chez Maaß, se doit de considérer, cela dit, comme inconnu de Hegel au moins un passage de la *Critique de la raison pure*, où il précisément question du jugement indéfini.

« Pareillement faut-il encore, dans une logique transcendantale, distinguer les *jugements infinis* des *jugements affirmatifs*, bien qu'ils soient dans la logique générale comptés à bon droit parmi ces derniers, et ne constituent pas un membre particulier de la division. La logique générale en effet fait abstraction de tout contenu du prédicat (bien qu'il soit négatif) et regarde seulement s'il est joint au sujet ou s'il lui est opposé. La première, au contraire, considère le jugement aussi d'après la valeur ou le contenu de cette affirmation logique, au moyen d'un prédicat seulement négatif, et se demande quel gain est ainsi procuré au regard de l'ensemble de la connaissance³¹. »

un approfondissement de la contrariété, c'est-à-dire en dévoilant l'implicite de l'opposition. C'est le fait de tenir les contraires pour des entités autonomes et indifférentes qui revient à évacuer la contradiction de leur compréhension. .

30 *Logique*, I, ch. 2, § 22. Seconde remarque. Da nun die Logik bloß mit der Form des Urtheils, nicht mit den Begriffen ihrem Inhalte nach, es zu thun hat: so ist die Unterscheidung der unendlichen von den negativen Urtheilen nicht zu dieser Wissenschaft gehörig. « La logique ayant simplement affaire à la forme du jugement, la distinction entre les jugements indéfinis et les jugements négatifs n'est pas du ressort de cette science ». Ak IX, 104 ; tr. L. Guillermit, Paris, Vrin, 1970, p. 114.

31 Eben so müssen in einer transscendentalen Logik unendliche Urtheile von bejahenden noch unterschieden werden, wenn sie gleich in der allgemeinen Logik jenen mit Recht beigezählt sind und kein besonderes Glied der Eintheilung ausmachen. Diese nämlich abstrahirt von allem Inhalt des Prädicats (ob es gleich verneinend ist) und sieht nur darauf, ob dasselbe dem Subject beigelegt, oder ihm entgegengesetzt werde. Jene aber betrachtet das Urtheil auch nach dem Werthe oder Inhalt dieser logischen Bejahung vermittelt eines bloß verneinenden Prädicats, und was diese in Ansehung des gesammten Erkenntnisses für einen Gewinn verschafft. Voir l'ensemble de A 71-73 ; B 97-98 = Ak. III, 88. Tr. A. Delamarre et F. Marty dans *Œuvres philosophiques*, éd. F. Alquié, Paris, Gallimard, « La Pléiade », 1980,

Sans nous engager dans une relecture exhaustive de cette question chez Kant³², on remarquera d'une part que du point de vue de la logique courante, le jugement indéfini ne se confond pas avec le jugement négatif, mais est bien plutôt une espèce du jugement affirmatif, ce que confirme d'ailleurs la lecture plus précise de la *Logique* de Jäsche : la logique ne s'occupe pas de la différence du jugement négatif et du jugement indéfini, mais elle ne les identifie pas pour autant. D'autre part, la différence des jugements affirmatif et négatif vis-à-vis du jugement indéfini a bien un rôle dans la logique transcendantale. On remarque en effet que dans le régime transcendantal, le jugement indéfini a pour rôle non pas de *déterminer* le sujet mais de le *situer* au sein d'un certain espace (le vocabulaire kantien, dans le passage qui nous intéresse renvoie très précisément à une telle spatialité³³). Or, la représentation d'un tel « espace » rendue possible par la distinction des plans dans la logique de l'opposition, chez Hegel, est en réalité un écran qui bloque l'accès à la contradiction, c'est-à-dire à ce qui anime le champ au sein duquel l'espace logique fait figure, comme on le verra, de simple aperçu. Nous pouvons formuler deux hypothèses : ou bien Hegel connaît le texte de Kant auquel nous faisons référence, mais ne s'en sert pas car il le considère comme insatisfaisant ; ou bien il le connaît et propose sa reformulation en connaissance de cause (on ne considère pas l'hypothèse d'une ignorance hégélienne de Kant, et d'une simple reprise de Maaß). Dans la première hypothèse, Hegel préférerait sciemment la formulation de la négation comme attribution du prédicat opposé, parce que si la négation porte sur la copule, alors elle est renvoyée à une instance extérieure, mais surtout à une instance qui rende indifférentes l'une à l'égard de l'autre l'affirmation et la négation. La délégation de l'affirmation ou de la négation à une instance extérieure au jugement implique une présentation dans laquelle un sujet absolu et un prédicat absolu sont reliés l'un à l'autre sans que l'on sache très bien comment. Cette thèse de l'absoluité des termes du jugement est la marque d'une confiance toute « réaliste » en l'homologie structurelle entre le discours et le réel³⁴. Elle

tome I, pp. 828-829.

32 Nous ne pouvons ici que renvoyer aux analyses de Béatrice Longuenesse, dans *Kant et le pouvoir de juger*, Paris, Puf, 1993, pp. 336-341. La lecture croisée entre Kant et Hegel sur la question du jugement infini pourra faire l'objet d'une étude à part entière.

33 Par exemple : *Dadurch aber wird nur die unendliche Sphäre alles Möglichen in so weit beschränkt, daß das Sterbliche davon abgetrennt, und in dem übrigen Raum ihres Umfangs die Seele gesetzt wird.* « Mais par là la sphère infinie de tout le possible est seulement limitée, dans la mesure où ce qui est mortel en est séparé et que l'âme est placée dans le reste de l'extension de son espace. » (A 72 ; B 97-98 = Ak. III, 88 ; tr. citée, p. 828). Voir, pour de telles représentations spatiales des jugements, les schémas de la *Logique*, § 23 (Ak. IX, 103 ; tr. citée, p. 113).

34 Ce que nous appelons ici une « homologie structurelle » renvoie simplement au fait que la séparation des termes du jugement est supposée avoir son « répondant » dans la séparation des êtres dans la réalité. Le prédicat serait donc ici un « être » dont le rapport avec le sujet demanderait à être précisé. Sur la qualification de la confiance en cette homologie comme « réaliste », nous nous en expliquons en entendant le réalisme au sens médiéval du terme, comme position des substances secondes comme des « êtres ».

est rejetée par Hegel en même temps que l'unilatéralité du jugement³⁵. Il préfère complexifier le prédicat dans les opposés pour faire ressortir la structure profonde du jugement, non comme articulation de deux domaines extérieurs, mais comme déploiement du sujet. Une telle lecture a pour elle de prendre au sérieux la reformulation de Hegel, mais a tout de même l'inconvénient de tenir à distance l'apport du criticisme kantien sur la question du jugement indéfini, et surtout, et cela est probablement plus grave, de ne prendre la question du jugement qu'à moitié au sérieux. La copule est désormais toujours une instance neutre, un simple lien qui lie le sujet ou bien à un positif, ou bien à un négatif, alors qu'elle était décisive. Comment concevoir le rapport de l'identité aux opposés au moyen d'une telle instance ? Tournons-nous vers notre seconde hypothèse : Hegel connaît le texte de Kant, et choisi de manière conséquente avec celui-ci de formuler la proposition du tiers exclu au moyen d'une négation attachée au prédicat. Cela pour la raison suivante : le tiers exclu, en faisant apparaître une contradiction, montre que le rapport de prédicats opposés constitue précisément la nature même du prédicat. L'opposition ne se résout pas dans un quelconque « espace » logique au sein duquel le sujet du jugement serait « simplement » situé, un espace « A » dans lequel un sujet quelconque *x* devrait être d'un côté ou de l'autre. Le prédicat est *essentiellement* une opposition interne, et donc une contradiction qui exclut d'elle ce que détermine justement le prédicat. Le bilan de ces différentes remarques consiste donc à reconnaître d'une part le fait que la proposition du tiers exclu relève une mise en tension de l'opposition, qui est comprise non plus comme isolée au sein des déterminations de la réflexion, mais comme intriquée dans le mouvement de celles-ci. Une telle intrication, d'autre part, passe par une reformulation de la proposition du tiers exclu où Hegel fait clairement ressortir l'opposition qui est la nature du prédicat, et non pas la différence entre une affirmation et une négation dévolue à une instance extérieure. Cela peut être prouvé de la manière suivante : le terme absolu, « base morte » de l'opposition, n'exprime plus, dans le tiers exclu, un « être » situé sur le plan formel, mais bien la contradiction comme totalité de l'opposition et de l'identité à laquelle l'opposition se rapporte.

35 Cf. ici *Encyclopédie*, Concept préliminaire, remarque au § 31. Ohnehin ist die Form des Satzes oder bestimmter des Urtheils ungeschickt, das Concrete, - und das Wahre ist concret, - und Speculative auszudrücken ; das Urtheil ist durch seine Form einseitig und in sofern falsch. « La forme de la proposition, ou, de manière plus déterminée, du jugement, est impropre à exprimer ce qui est concret – et le vrai est concret – et spéculatif ; le jugement est, par sa forme, unilatéral et, dans cette mesure, faux ». *GW* 20, 72, 13-16 ; *E-L*, pp. 295-296)

Le terme absolu

Une récapitulation est ici utile pour faire apparaître ce qui est en question. En plus de $+a$ et de $-a$, l'opposition suscitait un terme absolu a . On pouvait interpréter cela de la manière suivante : spontanément, on peut dire que les opposés s'annulent, mais logiquement, ce qui fait leur opposition ne les affecte pas quant à leur contenu. L'apparition de la valeur absolue a exprime précisément le fait que le contenu de l'opposition est indifférent à la direction (+ ou -) de l'opposition. Nous avons formulé une telle tension entre l'attitude spontanée et l'attitude réfléchie de la manière suivante : $+A \wedge \neg A = \emptyset$ ($+A \wedge \neg A = \emptyset$ (spontanément) et $+A \wedge \neg A = A + A \wedge \neg A = A$ (réflexivement)). Il est remarquable ici de voir que lorsque la première formulation s'inscrit dans un seul plan, au sein duquel la détermination A et la direction + et - sont indissociables (la preuve en est qu'il n'y a pas de reste de l'opposition de $+A$ et $-A$: leur « résultat » est \emptyset), la seconde fait apparaître une différence de plans entre la détermination pure A et les déterminations qualifiées $+A$ et $-A$. A n'est pas, en effet, sur le même plan que $+A$ et $-A$. Pour le montrer schématiquement, on s'est représenté A comme une totalité scindée en deux domaines. La lecture habituelle du tiers exclu suppose *implicitement* cette représentation, mais, remarque Hegel, la refuse *explicitement*. La proposition du tiers exclu circule donc entre les deux plans de la réflexion de l'opposition (entre le A et sa formulation complexifiée $+A \wedge \neg A + A \wedge \neg A$), mais récuse cette différence de plan. Dans *l'Encyclopédie*, Hegel formule cela de manière encore plus claire : on dit bien qu'il n'y a pas de tiers entre $+A$ et $-A$, mais cette opposition des prédicats elle-même *exprime* un troisième terme : le A . Autrement dit : le discours logique ordinaire (« il n'y a pas de tiers entre $+A$ et $-A$ ») se relativise lui-même en faisant apparaître l'objet même de son refus. Or, cet objet est ce qui lui donne son sens. Il n'apparaît donc que pour être le support d'un sens qui lui échappe, dans la mesure où le seul facteur de sens sera la considération, détachée du troisième terme.

« La proposition du *tiers exclu* est la proposition de l'entendement déterminé qui veut tenir éloignée de lui la contradiction et, ce faisant tombe en elle. A doit être ou $+A$ ou $-A$; par là est déjà exprimé le tiers, le A qui n'est *ni + ni -*, et qui est posé *tout aussi bien* que $+A$ et $-A$ ³⁶. »

36 Remarque au § 119 : Der Satz des *ausgeschlossenen Dritten* ist der Satz des bestimmten Verstandes, der den Widerspruch von sich abhalten will, und indem er diß thut, denselben begeht. A soll entweder $+A$ oder $-A$ seyn ; damit ist schon das Dritte, das A ausgesprochen, welches *weder + noch -* ist, und das *eben sowohl auch* als $+A$ und als $-A$ gesetzt ist. *GW* 20, 150, 5-10 ; *E-L*, p. 378. Pour ce qui concerne le balancement entre « dire » (*sagen*) et « exprimer » (*aussprechen*), il nous est suggéré notamment par le cahier de H. Rolin : A ist $+A$ oder $-A$. A ist das erste, welches man ausspricht. Man sagt + von ihm, man sagt

La solution pour maîtriser une telle « auto-relativisation performative » du discours est, on l'a déjà vu, la distinction des plans entre ce qui est énoncé, c'est-à-dire l'alternative de $+A$ et $-A$, et l'abstraction qui extrait le fameux « tiers », c'est-à-dire le « A » absolu, qui correspond au a de la remarque arithmétique, mais non pas exactement au « A » de la proposition du tiers exclu. C'est cette différence que l'on doit particulièrement comprendre : le « A » du tiers exclu n'est pas une version plus élaborée, plus travaillée, plus « avancée » que le a de l'opposition. Il est au contraire ce que l'opposition suppose pour avoir un sens, mais refuse pourtant de dire.

Ainsi, dans l'opposition, la contradiction est éludée parce qu'elle est neutralisée au moyen de la césure entre le plan formel (le a absolu) et le plan concret (l'annulation des $+a$ et $-a$ opposés). L'opposition faisait donc déjà apparaître le tiers, mais fait disparaître la contradiction qui advient avec ce tiers au moyen d'un geste qu'elle n'explique pas : une distinction de plan. Celle-ci permet de « dominer » la contradiction, mais qui fait reposer l'édifice logique sur un geste extra-logique. L'exigence de « représentabilité » de l'espace logique sert ici d'impératif implicite pour évacuer la contradiction. Dans une logique construite sur la base de l'opposition, et sur cette base seule, la logique est représentable, certes, tout en étant à strictement parler inapplicable, sauf si l'on a recours à une autre instance mystérieuse, et extérieure à la logique elle-même. On pourrait formuler ce problème de manière ramassée : on devrait placer les deux formules $+A \wedge \neg A = \emptyset$ et $+A \wedge \neg A = A + A \wedge \neg A = A$ (du point de vue « réel ») et $+A \wedge \neg A = A + A \wedge \neg A = A$ (du point de vue « formel ») à part l'une de l'autre. Autrement dit : pour que l'opposition ait un sens, on doit supposer un a neutre qui englobe $+A$ et $-A$ ($+A \wedge \neg A = A + A \wedge \neg A = A$). Mais dès lors que l'on énonce $+A \wedge \neg A + A \wedge \neg A$, on obtient un ensemble vide \emptyset (c'est précisément ce qu'énonce le principe de contradiction : rien n'est $+A$ et $-A$). On doit donc scinder le A et le rien (\emptyset). Et dans cette scission réside le partage du réel et du formel. Mais alors, comme l'énonce Hegel, le a est nécessairement indéterminé³⁷. On observe donc un réseau entre la symétrie, l'évacuation de la contradiction, et la limitation de la logique à un simple caractère formel. La symétrie concerne le rapport des termes concrets, l'évacuation de la contradiction a trait à l'hypostase du terme abstrait sur un autre plan, et la limitation de la logique à la coupure qui ne peut être exprimée à l'intérieur du champ lo-

– von ihm [...]. « A est $+A$ ou $-A$. A est le premier [terme] que l'on exprime. On dit + de lui, on dit – de lui [...] ». *GW* 23/2, 614, 26-27.

³⁷ On remarquera d'ailleurs que, dans la compréhension courante du tiers exclu, l'opposition débouche sur une indéterminité : Das Entgegengesetzte bedeutet hier bloß den Mangel oder vielmehr die *Unbestimmtheit*. « L'opposé signifie ici simplement le manque, ou bien plutôt l'indéterminité ». *GW* 11, 285, 25-26 ; *SL* II, p. 67.

gique lui-même. Celui-ci est ainsi « réduit » à un espace où n'existent que des variables et des rapports qui ont toujours la même valeur³⁸. L'intervention du tiers exclu correspond à une mise en exergue de la contradiction de l'opposition. Mais l'on s'aperçoit dès lors qu'il ne s'agit pas seulement d'une relativisation de l'opposition. Ce qui est en jeu, c'est également la manifestation de ce qui travaille de l'intérieur l'opposition, et que l'opposition traite comme ce qui relève de la considération extérieure. Mais étant donnée la solidarité profonde entre la « césure » du formel et du concret, la symétrie logique et le caractère seulement formel, représentable mais potentiellement inapplicable de la logique, l'investigation sur la césure à laquelle invite le tiers exclu ouvre la voie à une relativisation d'ensemble de la logique formelle.

Symétrie et présupposition

La propriété de la logique symétrique était d'être représentable. Dans une telle logique, les objets sont considérés comme indifférents les uns aux autres (ainsi $+a$ et $-a$), dont les rapports sont immuables (la négation est réversible), parce que l'on suppose l'uniformité du « fond » de la représentation (symbolisée par l'uniformité du terme absolu a). La représentabilité de la logique se caractérise par ces traits : uniformité du « fond », immuabilité des relations, indifférence des objets. Mais on a relevé que ces traits constituaient un réseau qui semble reposer sur une césure entre le formel et le concret. C'est parce qu'une telle césure est un geste fondamental qui ne peut faire l'objet, ordinairement, du discours logique, que ce réseau semble relever du fait. Disons-le plus synthétiquement : la logique formelle est absolue aussi longtemps que la césure est inquestionnable en logique. La logique suppose, sacralise, pour ainsi dire, cette césure, en refusant de la reconnaître comme *effet* de sa propre opération. La position d'une opération logique comme un fait et non comme une opération n'est pas un accident, mais bien une procédure qui s'analyse logiquement. Il s'agit de la présupposition.

La présupposition est l'objet du début de la *Logique de l'essence*, précisément de l'articulation entre la réflexion posante et la réflexion extérieure³⁹. On peut résumer la pré-

38 Par opposition à « l'espace logique » qui sous-entend une uniformité de celui-ci, la notion de « champ » nous permet de comprendre des transformations de comportement en son sein. Les relations strictement spatiales sont immuables dans la mesure où l'espace est uniforme. Les relations au sein du champ ne le sont pas puisque celui-ci peut se transformer. Nous pensons ici au concept de champ utilisé en physique qui permet d'intégrer à l'espace les déformations causées par l'action d'une force. Il importe toutefois de souligner qu'ici, l'espace logique est un cas particulier du champ, sa stabilisation « momentanée » (au sens hégélien). Ce n'est pas le champ qui est conçu à partir de la déformation de l'espace, mais l'espace qui est relativisé comme simplification du champ (et donc comme oblitération des facteurs déformants internes au champ, comme la « considération » ou la référence).

39 Cf. ici notamment *GW* 11, 252-253 ; *SL* II, pp. 28-30.

supposition de la manière suivante : ce qui est posé y est conçu comme autonome à l'égard de la position, c'est-à-dire de l'acte qui consiste à poser. Si ce qui est posé est autonome à l'égard de la position, cela signifie que le posé n'a pas besoin de la position. Hegel ne renvoie pas ce changement de position du présupposé à une sorte d'oubli de la position, mais à une annulation de la position elle-même. Autrement dit : pour que le posé soit désormais autonome, il faut que la position s'annule, qu'elle soit considérée comme un « rien ». C'est en se niant elle-même que la réflexion pose ce qui est posé comme un présupposé⁴⁰. En y regardant de plus près, on lit la présupposition comme résultat d'un équilibre entre le posé et la position. Ce point semble spontanément douteux : le présupposé est ce qui n'a pas besoin de la position. Mais dans la présupposition, l'acte de poser est lui-même considéré réflexivement, comme quelque-chose qui revient à néant, c'est-à-dire comme une entité purement abstraite. On peut bien continuer à exprimer une différence entre le présupposé et la position, mais cette différence ne peut jamais être davantage expliquée. La position est en effet comprise comme une entité à part entière, comme quelque chose parfaitement homogène à soi. Le posé est une entité autre. Les deux ne peuvent être articulés, dès lors, que par une entité tierce. Cela s'explique par le fait que, dans la présupposition, la position et son posé sont *tous deux* posés. Entre la position posée (une simple détermination non réelle) et son objet, le présupposé, il faut donc convoquer un troisième terme qui les ajointe. On remarquera à ce titre l'apparition du « moyen terme » (*Mitte*) dans la réflexion extérieure.

« Cette réflexion extérieure est le syllogisme dans lequel se trouvent les deux extrêmes, l'immédiat et la réflexion en soi ; le moyen terme de ce syllogisme est la relation des deux, l'immédiat déterminé, de telle sorte que l'une des parties de ce moyen-terme, l'immédiateté, appartient seulement à l'un des extrêmes, tandis que l'autre terme, la détermination ou négation, appartient seulement à l'autre extrême⁴¹. »

La logique de la présupposition est donc une logique de la stabilisation, une logique représentable, dans la mesure où la position comme le posé sont tous deux posés. Ce point est particulièrement clair si l'on interprète la fameuse « logique d'entendement » non pas comme une logique dans laquelle l'entendement est *ce qui est décrit*, mais bien

40 Die Reflexion in ihrem Setzen, hebt unmittelbar ihr Setzen auf, so hat sie eine *unmittelbare Voraussetzung*. « La réflexion, dans son opération posante, supprime immédiatement son opération posante, et, de la sorte, elle a une *présupposition immédiate* ». *GW* 11, 253, 8-9 ; *SL* II, p. 29.

41 Diese äussere Reflexion ist der Schluß, in welchem die beyden Extreme, das Unmittelbare und die Reflexion in sich, sind ; die Mitte desselben ist die Beziehung beyder, das bestimmte Unmittelbare, so daß der eine Theil derselben, die Unmittelbarkeit nur dem einen Extreme, die andere, die Bestimmtheit oder Negation, nur dem andern Extreme zukommt. *GW* 11, 253, 19-23 ; *SL* II, pp. 29-30.

comme une logique où *ce qui décrit* est l'entendement lui-même. L'entendement se prenant ainsi comme objet, il interprète ses procédures comme des « lois » distinctes les unes des autres à la manière de choses de l'intuition. La confusion entre les déterminations réflexives et les déterminations ontologiques est ainsi caractéristique du moment de la présupposition. La position elle-même posée revient à rien, mais ce rien est immédiatement compris *comme un être abstrait*. Le *a* du plan formel est certes sur un autre plan que le *+a* et le *-a*, mais ces deux plans ont le même fonctionnement : ils contiennent des termes. La césure et la différence de plans ne résolvent rien, puisqu'elle reproduit les difficultés d'un niveau à un niveau plus haut.

La logique de la présupposition fournit donc l'architecture de ce qui se produit dans l'opposition. Le *a* est la détermination, le *+a* et le *-a* sont les présupposés. Mais le *a* remplit en réalité un double rôle, et c'est précisément en ce point que l'opposition vacille : il est à la fois un terme, puisqu'il est une détermination, mais comme abstraction, il est également un espace, puisqu'il contient les opposés. De là découle le fait que l'opposition demeure travaillée par ce qui est hors du logique : le passage entre le terme et l'espace ne se fait que par l'opération extérieure qui est exclue. Le tiers exclu fait justement resurgir dans le logique ce que l'opposition supposait tout en le niant, à savoir l'exclusion même. Concevoir la césure comme effet superficiel de l'exclusion, c'est donc ramener dans le champ logique – et non plus dans l'espace logique – ce qui relativisait auparavant l'espace logique. La logique formelle n'est pas relativisée par une « application » qui l'utiliserait du dehors (qui articulerait ainsi, au moyen d'un opérateur, à savoir la considération, des termes concrets à un terme abstrait – il y a là une double tension, entre l'opérateur et l'espace logique, et entre l'espace logique et le terme concret), mais par le fonctionnement même du champ logique.

Structure du jugement

Pour entrer dans ce fonctionnement, il faut rappeler que le A du tiers exclu n'est donc pas le *a* de l'opposition. Le A ne décrit pas la détermination commune des opposés, comme une sorte de prédicat absolu (« absolu » n'est pas ici entendu en un sens spéculatif), mais a plutôt pour fonction de circonscrire de manière minimale le domaine dans lequel le jugement aura un sens, c'est-à-dire ce que l'on peut appeler, de manière encore tout à fait imparfaite, l'affinité du sujet et du prédicat⁴². Mais une telle « affinité » ne saurait être

42 Wenn die Bestimmungen süß, grün, viereckig genommen, - und es solen alle Prädicate genommen werden – und nun vom Geiste gesagt wird, er sey entweder süß oder nicht süß, grün oder nicht grün, u.s.f. so ist diß eine Trivialität, die zu nichts führt. GW 11, 285, 28-31 ; SL II, p. 67. « Si l'on prend les déterminations : doux, vert, carré – et tous les prédicats doivent être pris –, et si alors on dit de l'esprit

correctement comprise comme une simple identité présumée du sujet et du prédicat. La fonction du A est plutôt d'exprimer aussi bien l'identité que la différence du sujet et du prédicat. C'est ce que l'on retrouve dans les formulations particulièrement complexes de Hegel à cet endroit.

« Mais en réalité *il y a* dans cette proposition elle-même [celle du tiers exclu] le troisième terme, qui est indifférent à l'égard de l'opposition, à savoir que A lui-même est présent dans celle-là. Cet A n'est ni +A ni –A, et il est aussi bien +A que –A⁴³. »

Dans cette formulation, on remarque que le A a à la fois la fonction de sujet : il n'est ni +A ni –A, autrement dit il est ce qui ne s'épuise pas dans la détermination, quelque-chose d'un rang différent par rapport à celle-ci. Mais il a également la fonction de prédicat, dans le sens où il est à la fois +A et –A⁴⁴. Cette proposition complexe de Hegel a en réalité pour but de décrire la structure du jugement sans recourir pour cela à une instance extérieure, de la même manière que l'on assiste à une reprise de ce que l'opposition excluait. On voit donc ce que notre première approximation du A comme affinité présumée du sujet et du prédicat avait de parfaitement insatisfaisant. Le A n'est pas une affinité, une sorte de détermination identique entre le sujet et le prédicat, comme le suggérait la valeur absolue. Il est la description ramassée d'un champ logique au sein duquel se produit la *différence* du sujet et du prédicat, différence sans laquelle il ne pourrait y avoir de *sens* au jugement. Mais ce champ est également celui où a lieu l'*identification* du sujet et du prédicat sans laquelle il ne pourrait pas y avoir de *jugement*. On ne doit pas se laisser abuser par la formulation du A sous la forme d'une lettre – c'est d'ailleurs une insuffisance que de l'exprimer sous la forme d'une lettre⁴⁵. Celle-ci produit en effet l'illusion d'une uniformité du champ logique (qui pourrait donc être un espace représentable), alors que celui-ci n'est justement pas uniforme. À partir du tiers exclu, il n'y a plus, à proprement parler d'espace logique au sens de l'uniformité du « fond » de la représentation logique, car le A ne tient pas lieu d'une telle uniformité, mais d'un champ structuré no-

qu'il est doux ou non-doux, vert ou non-vert, etc., c'est là une trivialité qui ne mène à rien ».

43 In der That aber *gibt* es in diesem Satze selbst das Dritte, das gleichgültig gegen den Gegensatz ist, nemlich A selbst ist darin vorhanden Diß A ist weder +A noch –A, und eben so wohl auch +A als –A. GW 11, 286, 3-5. SL II, p. 68.

44 Nous nous inspirons ici du commentaire au § 119 de Bernhard Lakebrink : « Denn A soll nach dem Verstandesgesetz *entweder* +A *oder* –A sein. Aber damit ist ja schon das Dritte, das indifferente A nämlich, ausgesprochen, das als Subjekt *weder* + *noch* – ist, und das als Prädikat *ebensowohl auch* als +A und als –A gesetzt ist ». *Kommentar zu Hegels „Logik“ in seiner „Enzyklopädie“ von 1830*, Freiburg/München, Verlag Karl Alber, 1979, Bd. 1. Sein und Wesen, 228-229.

45 On se reportera, pour un exemple des critiques adressées par Hegel à la symbolisation en logique à une remarque de la *Logique du concept* (GW 12, 46-48 ; SL III, pp. 62-63) où Leonhard Euler et Jean-Henri Lambert sont directement visés.

tamment par l'exclusion. Le « A » exclu n'est pas un terme qui serait l'objet de la relégation sur un autre plan. Il fait être l'exclusion elle-même ; il fait être la contradiction comme ce qui anime le champ logique, comme ce qui le déforme. Le jugement n'est donc pas la simple articulation extérieure d'un sujet et d'un prédicat, mais bien la production d'un sujet par l'opposition qu'est le prédicat. Le rapport de A à ses déterminations, +A et -A n'est pas un rapport d'englobement, sans quoi la négation sera simplement comprise comme une opération de partage du champ A. Nous nommons cette négation, en régime symétrique, une « négation limitrophe » dans la mesure où elle se déroule à la périphérie des opposés, et fait le partage, et le passage, entre un domaine et un autre. La contradiction entre une telle reconstruction et la compréhension du A est alors manifeste : comment comprendre la négation à la fois comme une opération périphérique et comme une opération qui se déroule à l'intérieur même du champ. Il faudrait alors soutenir deux aspects, que l'on ne peut, pour le moment, que présenter comme différents l'un de l'autre. D'une part le fait que le champ logique du jugement n'est pas un espace uniforme (puisque'il instaure une différence du sujet et du prédicat qui n'est pas réversible, ou symétrique), et d'autre part ce champ logique est partagé en son sein entre le positif et le négatif, qui ne sont pas deux choses, mais deux opposés.

Nous partons du second point pour tenter d'éclairer le premier. La totalité qu'est le A ne peut plus être comprise comme une addition des opposés ($+A \wedge \neg A = \emptyset$ $+A \wedge \neg A = \emptyset$), mais comme l'expression de l'interdépendance des opposés. À ce titre, même la formulation $+A \wedge \neg A = A + A \wedge \neg A = A$ est insatisfaisante. Dans l'hypothèse d'une compréhension du prédicat « neutre » comme englobant le positif et le négatif, on est encore sous le coup d'une compréhension « spatiale » de la totalité, au sein de laquelle le partage s'opère par une négation limitrophe. Nous avons vu qu'une telle spatialité était l'implicite du jugement indéfini. Le prédicat total serait ainsi conçu comme scindé, mais cette scission déboucherait explicitement sur deux termes, alors que le soi-disant prédicat total exprime justement l'interdépendance de ces termes. Le blocage tient ici précisément au fait que le refus de la contradiction, contradiction qui consisterait à dire que les opposés ne font qu'un, conduit justement à la contradiction qui consiste à dire que les opposés ne s'opposent pas, mais sont seulement divers. Ce refus de la contradiction est bien ce qui conduit à penser spontanément le A comme un être, et donc comme quelque-chose de spatial. La métaphore spatiale, on le rappelle, n'est donc pas à comprendre comme une schématisation ou une clarification logique, mais bien comme

le réflexe d'une pensée spontanée qui à la fois énonce la différence de plan entre le spontanée et la réflexion, et à la fois la refuse.

Or, Hegel prend au sérieux la proposition du tiers exclu pour énoncer ce qu'elle exprime. On pense alors le champ logique non pas comme une chose, ni comme la totalité englobante des opposés, mais comme l'expression d'une dépendance des opposés entre eux. On a déjà montré comment le « A » censément neutre⁴⁶, avait en réalité un rôle pour exprimer non pas une détermination abstraite mais un rapport entre le sujet et le prédicat. On a vu se dessiner le fait que le champ logique de « A » était travaillé par la différence du sujet et du prédicat. Mais cette différence n'est pas encore exprimée. La seule qui est véritablement exprimée, c'est la différence de l'opposition, entre +A et -A. Le rapport des opposés au sujet est un rapport dans lequel le sujet serait ce à quoi se rapportent les opposés en tant qu'ils sont opposés. Le jugement dans son entier, c'est-à-dire avec le sujet, serait alors une contradiction, dans la mesure où la contradiction consiste à attribuer deux opposés à un même sujet. Il est donc manifeste que la proposition du tiers exclu nous introduit bien à la contradiction, tout d'abord parce qu'elle exprime un terme qu'elle prétend exclure, mais également parce que ce terme est une totalité non pas de deux – selon le modèle de l'addition – mais de trois termes, dont deux sont opposés, ce qui est la structure logique de la contradiction⁴⁷. Dans le tiers exclu, la structure du jugement commence à ébaucher, après l'intégration de la considération, celle de l'application, c'est-à-dire la production d'un corrélat au sein même du champ logique – autrement dit d'un sujet. Le A exclu n'est pas exactement ce sujet, mais il fait apparaître, comme contradiction, la dimension référentielle du champ logique, comme on tentera de le montrer plus loin. La proposition de l'opposition, formellement proche de celle du tiers exclu, bloque le « A » en un *a*, en le transformant en symbole de l'« espace » stable et uniforme, c'est-à-dire non pas en l'excluant mais en en faisant un troisième « terme » qui constituerait un soubassement. Dès lors que le A n'est plus compris comme un terme, mais précisément comme étant seulement ce qui est exclu – il n'a pas d'autre nature que cette exclusion – il devient donc possible de comprendre celle-ci comme

46 Cette « neutralité » peut être interprétée au sens littéral du *neutrum* latin. Le A ne serait « aucun des deux », ni +A ni -A. C'est ce que suggère le rapprochement avec « l'indifférence » (*Indifferenz*, et non *Gleichgültigkeit*) dans le cahier K. Hegel, avec, en arrière-plan, une critique adressée à Schelling. Cf. *GW* 23/2, 750, 28-29.

47 Le cahier de K. Hegel résume assez brièvement, on l'a vu, cette position de la contradiction comme rapport de trois termes. Bruno Haas, dans son article « Urteil » (*La Science de la logique au miroir de l'identité*, Louvain, Peeters, 2017, pp. 195-216) a récemment insisté sur la différence entre une contradiction « binaire » et une contradiction « ternaire » (notamment pp. 204-205). Le partage entre les deux se fait à l'apparition du « comparant », qui renvoie également à la considération déjà étudiée, à partir du dernier alinéa de la section 2. du passage sur la *Verschiedenheit* (*GW* 11, 268, 21 *sqq.* ; *SL* II, p. 48 *sqq.*)

quelque chose qui a un sens logique. Le sens spéculatif du tiers exclu est l'intériorisation de l'exclusion comme matrice du champ logique du jugement. Nous voulons donc ici montrer comment Hegel prend en réalité tout à fait au sérieux le tiers exclu, justement en pensant l'exclusion elle-même à l'intérieur de la logique. La proposition du tiers exclu ne se contente pas de dire que cette proposition est fautive parce qu'elle se contredit, elle tient compte de l'apparition dans le discours logique du terme qui est exclu pour montrer que celui-ci ne doit pas être abstrait. Cette compréhension non abstraite du tiers engage une compréhension de son exclusion, du fait que le tiers ne fait qu'un avec l'exclusion. L'interprétation hégélienne du tiers exclu ne comprend donc pas le tiers à part de l'exclusion. C'est la raison pour laquelle on le pense dans le cadre de la contradiction interne de l'opposition et de l'identité. Dès lors qu'on le pense comme un terme, le tiers n'a aucun intérêt – d'où le peu d'intérêt de Hegel, en apparence, pour cette question. Mais dès qu'on le pense à partir de son exclusion, celle-ci devient précisément l'une des transformations du champ, d'où l'importance, reconnue également par Hegel, de cette proposition.

Le « A » est d'emblée compris comme une chose à cause d'une sorte de confusion entre le plan de ce qui est dit et le plan de ce qui est, confusion caractéristique de la représentation⁴⁸. L'analyse du réflexe représentatif passe ici par une critique dont le but n'est pas de disjoindre soigneusement l'être et la pensée pour prévenir toute « transposition » d'un domaine à l'autre. Elle a plutôt pour but de comprendre le sens d'une telle différence *précisément* comme une différenciation. Il ne s'agit donc pas de refuser la séparation des domaines au nom d'une identité principielle sur la base de laquelle la distinction s'opérerait – une telle identité correspondrait à une ultime hypostase de l'espace logique, toujours représentée par un terme – mais de montrer la contradiction qui anime cette distinction. La distinction entre l'être et la pensée suppose en même temps leur radicale hétérogénéité (c'est ce que l'on opine, ou ce que l'on vise lorsque l'on parle) et leur commensurabilité (condition sous laquelle l'hétérogénéité des domaines est signifiante).

48 Le commentaire de la *Science de la logique* fourni par J. Biard, D. Buvat, J.-F. Kervégan, J.-F. Kling, A. Lacroix, A. Lécivain et M. Slubicki note justement : « La proposition du tiers exclus se contredit donc en présupposant un troisième terme indifférent, substrat de l'affirmation et de la négation. Elle ne fait par là qu'exprimer *de manière représentative* qu'il y a quelque-chose d'autre au fondement de l'opposition [...] », *Introduction à la lecture de la Science de la logique de Hegel*, Paris, Aubier-Montaigne, 1983, vol. 2, p. 96. Nous soulignons).

Qu'est-ce que l'exclusion ? La logique « asymétrique »

Il semble donc nécessaire de comprendre l'exclusion pour elle-même, non pas comme une propriété attachée à un terme, mais comme la déformation spécifique du champ logique, qui permet de concevoir le jugement comme doté d'un sens. L'exclusion elle-même est un effet de l'opposition :

« La différence en général est déjà la contradiction *en soi* ; car elle est l'*unité* de termes qui sont seulement pour autant qu'ils *ne* sont *pas un*, - et la *séparation* de termes qui sont seulement en tant que séparés dans *la même relation*. Mais le positif et le négatif sont la contradiction *posée*, parce qu'ils sont, en tant qu'unités négatives, eux-mêmes la position d'eux-mêmes, et que, en cela, chacun est suppression de soi et la position de son contraire. – Ils constituent la réflexion déterminante en tant qu'*excluante* ; parce que l'exclusion est une différenciation *une* et que chacun des termes différenciés est, en tant que terme excluante, lui-même la totalité de l'exclusion, chacun s'exclut de lui-même⁴⁹. »

L'opposition fait bien apparaître la contradiction, mais comme une contradiction posée, c'est-à-dire une contradiction dont les termes sont intégralement exposés, « terminés ». La différence que porte la contradiction est ainsi exposée discursivement dans l'opposition et dans la différence des opposés et du terme absolu. Cette exposition discursive fait écran à ce que l'on pourrait appeler une asymétrie. Celle-ci ne signifie pas exactement une différence de « plans » entre les termes – on a vu qu'une telle duplication était en réalité le présupposé de la logique symétrique – mais plus rigoureusement le fait que les relations entre ces termes ne sont pas réversibles (comme la négation limitrophe). Formellement parlant, dans le domaine mathématique, une relation R est dite asymétrique si $xRy \Rightarrow \neg(yRx)$. Nous proposons d'interpréter cette asymétrie à partir d'une déformation du champ logique qui a sa raison dans l'exclusion même, c'est-à-dire précisément dans la contradiction. Les prédicats opposés n'ont pas la même valeur parce que leur relation n'est pas une relation exactement de l'un à l'autre : ils ne sont pas

49 Der Unterschied ist schon der Widerspruch *an sich* ; denn er ist die *Einheit* von solchen, die nur sind, in so fern sie *nicht eins* sind, - und die *Trennung* solcher, die nur sind als in *dieselben Beziehung* getrennte. Das Positive und Negative aber sind der *gesetzte* Widerspruch, weil sie als negative Einheiten, selbst das Setzen ihrer, und darin jedes das Aufheben seiner und das Setzen seines Gegentheils ist. – Sie machen die bestimmende Reflexion als *ausschliessende* aus ; weil das Ausschliessen Ein Unterscheiden, und jedes der unterschiedenen als ausschliessendes selbst das ganze Ausschliessen ist, so schließt jedes in ihm selbst sich aus. *GW* 11, 279, 24-32 ; *SL* II, p. 61.

l'autre l'un de l'autre, mais sont des rapports différenciés au champ logique, c'est-à-dire à la contradiction. Le positif et le négatif sont certes la même contradiction, mais le positif est la contradiction en soi tandis que le négatif est la contradiction posée⁵⁰. Du point de vue du discours, l'articulation des termes suppose d'emblée leur équivalence : un terme en vaut un autre. L'apparition du tiers le situe donc dans une relation d'équivalence aux autres termes⁵¹. C'est ce que semblait dire l'opposition, en se contredisant, et c'est cette contradiction que relève la proposition du tiers exclu. Mais il ne s'agit pas alors pour Hegel de déléguer la différence des termes opposés à une instance non-discursive, comme on l'a vu. Cette instance différenciée s'apparente au champ logique décrit par A. Mais d'où vient la différenciation même du champ logique qu'est A ? La réponse est contenue dans ce qui précède : c'est l'opposition des opposés réfléchie comme *exclusion* qui fait la différenciation de l'espace logique. D'où vient le fait, à présent, que les termes discursivement équivalents soient pensés comme opposés ? D'où vient leur qualification de positif et de négatif ? C'est à partir de là que l'on comprend que le rapport des termes opposés n'est pas réversible, et que cette non réversibilité (ou asymétrie) est la manifestation du caractère non uniforme, non représentable, du champ logique. Du rapport symétrique de l'opposition, on est donc passé à l'exclusion comme fond de l'opposition. Le tiers, qui est exclu, est précisément ce qui constitue l'intérieur de l'opposition, dans le sens où il est ce par quoi il y a opposition, et que l'opposition rejette d'elle-même. Une première formulation de cette intériorité faisait justement écran à celle-ci. Il s'agissait de l'espace logique uniforme, désigné comme *a*. Or, un tel espace logique uniforme est celui de l'identité abstraite, l'idée d'une parfaite identité du sujet et du prédicat. Il y a ici à l'œuvre l'impératif de la forme du jugement comme identité du sujet et du prédicat, qui s'apparente aussi bien à la forme pure du discours qu'au vide pur de celui-ci (c'est l'analyse hégélienne de la tautologie dans la seconde remarque à l'identité⁵²). Mais cette pure position ne peut être que relative à la position hors du discours de l'exclusion. Une fois celle-ci réintégrée, il devient possible d'exprimer le rapport des termes au champ logique lui-même, comme on l'a relevé plus haut. Le positif n'est pas un rapport négatif au négatif, mais un rapport négatif au champ logique lui-même. Or,

50 Ce point est explicite. Il vient d'être question de la contradiction du négatif : *Diß ist also derselbe Widerspruch, der das Positive ist, nemlich Gesetzseyn oder Negation, als Beziehung auf sich. Aber das Positive ist nur an sich dieser Widerspruch ; das Negative dagegen der gesetzte Widerspruch ; [...].* « C'est là donc la même contradiction que celle qu'est le positif, à savoir un être-posé ou une négation comme relation à soi. Mais le positif est seulement *en soi* cette contradiction, tandis que le négatif est la contradiction *posée*. » *GW* 11, 280, 21-23 ; *SL* II, 62.

51 Le terme A est posé au même titre que +A et que -A, nous disait bien la remarque au § 119.

52 Cf. *GW* 11, 262-265.

puisque le champ logique est la contradiction qui intègre précisément ce rapport négatif à soi-même, le positif est donc la contradiction comprise comme *en soi*. Quant au négatif, il est précisément l'énonciation, ou l'exposition, de ce rapport du positif à la contradiction. Il est donc l'être-posé. A est alors le champ logique, c'est-à-dire la contradiction, +A le rapport négatif à la contradiction (c'est-à-dire un positif), et -A l'expression de ce rapport négatif. +A et -A ne sont pas relatifs l'un à l'autre, et leur rapport n'est pas réversible, pas plus que ne sont interchangeables leurs rapports à la contradiction. Ce dernier point manifeste l'asymétrie des « termes » ici utilisés, ainsi que celle à l'œuvre dans le jugement. Le positif et le négatif ne peuvent échanger leur place. Cela signifie que leur rapport produit un reste, que l'on peut noter de manière raccourcie : $+A \wedge \neg A = \neg \emptyset$ $+A \wedge \neg A = \neg \emptyset$. Dans la reconstruction proposée du jugement, cela signifie que le champ du prédicat étant travaillé par la contradiction produit une différence de l'affirmation et de la négation qui ne peut être résorbée dans leur simple annulation. Parce qu'il y a une asymétrie du positif et du négatif, le champ donne lieu à un corrélat du jugement, pour le moment simplement indiqué comme « non-nul » ($\neg \emptyset \neg \emptyset$)⁵³.

L'apparition du Etwas

C'est à cet endroit que l'on peut étudier l'apparition assez singulière à première vue, et plutôt allusive, il faut bien l'admettre du « quelque chose » (*Etwas*). Ce « quelque chose » doit être distingué du A du tiers exclu, qui est la marque du champ logique, mais pourtant est lié à cette logicisation du champ (logicisation qui se produit par l'intégration de l'exclusion).

Pour exprimer la proposition du tiers exclu, on trouve plusieurs énoncés, en apparence interchangeables : « Quelque-chose est ou bien A, ou bien non-A » et « A est ou bien +A ou bien -A ». Il y a un lieu, à notre connaissance, où les deux énoncés se retrouvent : dans la *Logique de l'essence* de 1813. Il s'agit de lire ici ce passage en prenant au sérieux les variations très fines qui s'y trouvent.

« Cet A n'est ni +A ni -A, et il est aussi bien +A que -A. – Le quelque-chose qui devait être ou +A ou non-A est par là rapporté à +A aussi bien qu'à non-A ; et, en retour, en tant qu'il est rapporté à A, il ne devrait pas être rapporté à non-

53 Cette formule peut faire apparaître la négation de l'opération de conjonction qui correspond à l'opérateur connu sous le nom de « barre de Scheffer ». Nous devons à Guillaume Lejeune la suggestion de la proximité entre la négation excluante et cet opérateur. Dans l'interprétation que l'on propose ici, il est compris comme ce qui fait apparaître précisément le caractère asymétrique du champ logique, et n'est donc pas la simple application de la négation à la conjonction.

A, de même qu'il ne devrait pas l'être à A, en tant qu'il est rapporté à non-A.

Le quelque-chose lui-même est donc le tiers qui devait être exclu⁵⁴. »

Pourquoi passer ici du A au *Etwas*, au quelque-chose, qui est mis ici en position de sujet ? Et s'il y avait en apparence tout lieu de rapprocher le *a* de l'opposition, comme « base morte », avec le *Etwas*, comme « quelque-chose mort » (GW 11, 286, 11-12), on remarquera cependant que le *Etwas* peut être compris, lui, d'une manière plus profonde, parce qu'entre les deux, le A est apparu comme contradiction, comme exclusion. Le *Etwas* fait ainsi apparaître, dès la fin de notre remarque, le fondement, le *Grund*. Nous ne pouvons ici rentrer dans les détails, mais seulement remarquer que le fondement correspond à un approfondissement du tiers, compris comme une nouvelle déformation du champ logique – mais qui opérait déjà en lui.

« En tant que les déterminations opposées, dans le quelque-chose, sont aussi bien posées qu'elles sont, dans cette position, des déterminations supprimées, le tiers, qui a ici figure d'un quelque-chose qui est mort, est, pris plus profondément, l'unité de la réflexion, dans laquelle l'opposition retourne comme dans le fondement⁵⁵. »

On peut entendre ici le *Etwas* dans le sens banal du quelque-chose, dans le sens de n'importe quelle chose. Cependant, il convient de rappeler que Hegel a bien fourni une analyse du *Etwas*, qui appartient à la *Logique de l'être*.

« En tant que quelque-chose, l'être-là n'est donc pas l'unité *immédiate*, ayant le caractère d'un *étant*, de l'être et du néant ; mais, comme être-dans-soi, il a une relation à soi dans la mesure où il est négation. L'*être* du quelque-chose ne consiste donc pas dans son immédiateté, mais dans le *non-être* de l'être-autre [...]»⁵⁶. »

54 Diß A ist weder +A noch -A, und eben so wohl auch +A als -A. – Das Etwas, das entweder +A oder NichtA seyn sollte, ist hiemit auf +A sowohl als Nicht A bezogen ; und wieder, indem es auf A bezogen ist, solle es *nicht* auf NichtA bezogen, so wie *nicht* auf A, indem es auf NichtA bezogen ist. Das Etwas selbst ist also das Dritte, welche ausgeschlossen seyn sollte. GW 11, 286, 5-9. Nous avons souligné les termes pour faire ressortir les transformations de formulations, et légèrement corrigé SL II, p. 68 pour mieux faire apparaître dans le français la différence entre -A et non-A (NichtA).

55 Indem die entgegengesetzten Bestimmungen, im Etwas eben so sehr gesetzt als in diesem Setzen aufgehobene sind, so ist das Dritte, das hier die Gestalt eines todten Etwas hat, tiefer genommen, die Einheit der Reflexion, in welche, als in den Grund, die Entgegensetzung zurückgeht. GW 11, 286, 9-13 ; SL II, p. 68.

56 Das Daseyn ist also als Etwas nicht die *unmittelbare, seyende* Einheit des Seyns und Nichts ; sondern als *Insichseyn* hat es Beziehung auf sich, insofern es Negation ist. Das *Seyn* des Etwas besteht also nicht in seiner Unmittelbarkeit, sondern im *Nichtseyn* des *Andersseyns* [...]. GW 11, 66, 25-28 ; SL I, p. 158.

Le *Etwas* n'est donc pas le quelque-chose au simple sens de ce qui est là. Il est ce qui passe par la négation de son autre (et non ce qui est simplement juxtaposé extérieurement à son autre). Dans la proposition du tiers exclu, on remarque ainsi que le *Etwas* pourrait se comprendre comme ce qui procède justement de la négation de son autre. Rappelons-nous la reconstruction proposée sur la base du commentaire de Bernhard La-kebrink : le A qui n'est ni +A ni -A est le sujet. Mais on remarque d'erechef que l'autre dont il est question ici n'est pas un autre vague. L'autre dont le sujet est la négation est l'opposition elle-même. Dans l'intervention du *Etwas*, le A va être défini comme le positif lui-même, ce qui signifie que le *Etwas* fait intervenir davantage que le A exclu : il est le résultat de l'exclusion du A à l'égard de lui-même, c'est-à-dire du champ logique.

La fin de la remarque sur la proposition du tiers exclu suggère donc une analyse fine du *Etwas*, et invite par-là à une description plus détaillée de la non-uniformité du champ logique. On a remarqué une tension dans le détail du texte hégélien entre une formulation du tiers qui a recours à un « A » neutre par rapport à l'opposition, mais qui est également ce sans quoi l'opposition n'aurait aucun sens (les termes opposés partagent bien une détermination), et une formulation qui fait apparaître le *Etwas*. Nous voudrions attirer ici l'attention sur un point de détail dans le texte, qui tient à l'hésitation apparente de Hegel entre la notation -A et la notation non-A (NichtA). On a vu les trois versions : la première (A, +A, -A) est la version familière, qui mime la logique arithmétique. La seconde (*Etwas*, +A, NichtA) exprime le fait que le *Etwas* est en relation avec +A et non-A. Les deux sont encore sur un pied d'égalité, mais le *Etwas* manifeste d'ores et déjà sa différence d'avec le prédicat, ce que ne faisait pas A. Cette différence de niveau est traduite par le fait que la négation de A n'est plus notée de manière symbolique (avec un « - »), mais bien de manière discursive (avec un « non »). C'est sur cette différence entre la notation symbolique et la notation discursive que nous voulons attirer l'attention.

L'explication se trouve dans le fait que le *Etwas* vient jouer un rôle au sein d'une situation que l'on a décrite au moyen des formules suivantes : $+A \wedge \neg A = A + A \wedge \neg A = A$, mais $+A \wedge \neg A = \emptyset + A \wedge \neg A = \emptyset$. Entre A et \emptyset se trouve la clef pour comprendre le statut du *Etwas*, et la clef pour comprendre le rôle du sujet dans le jugement prédicatif. Mais on a pu dire de ce même *Etwas* qu'il ne s'agissait là que d'un tiers qui avait la configuration d'un « quelque-chose mort ». Mais, si on y regarde plus en profondeur (*tiefer genommen*), ce sujet est « l'unité de la réflexion dans laquelle l'opposition revient comme au fondement ». Cela semble complexe, mais signifie, dès lors que l'on refuse toute hypostase, que l'opposition, en excluant, produit le sujet, le place à son fondement, comme ce

qui lui donne sens. Le sujet n'est donc pas un point qui enclot toute signification, et qu'il faudrait à tout prix différencier du A, soi-disant neutre. Le sujet du jugement n'est pas une *partie* du jugement qui serait conçu alors dans le cadre de l'espace logique, c'est-à-dire de la symétrie. Il n'est pas quelque chose qui s'y *trouve*. C'est bien plutôt le champ logique qui, intériorisant le processus logique d'exclusion, produit en lui le sujet du jugement. Il est donc bien le résultat de l'asymétrie du champ. L'opposition, exprimée à la place du prédicat, *dit* ce que le sujet *est*.

Le *Etwas* du principe du tiers exclu est donc ici en retard sur la prédication. L'opposition est une explicitation du sujet, dans la mesure où le sujet est à la fois dans l'opposition et situé comme ce que l'opposition exclut. Elle fait apparaître la contradiction du sujet qui « circule » entre le plan formel (l'identité explicite avec le prédicat) et le plan fonctionnel (la différence implicite avec le prédicat). L'ambiguïté entre le sujet grammatical, qui prend sa place dans la syntaxe du jugement et le sujet ontologique, autonome et irréductible s'exprime ici dans la contradiction : dire du sujet qu'il est A, c'est insister sur sa substituabilité syntaxique, dire qu'il n'est pas A, c'est mettre en relief son insubstituabilité fonctionnelle. Le sujet est précisément à cette croisée, mais non pas comme l'unité calme de ces deux dimensions, ou une unité qui les sépare en deux.

Le sujet du jugement doit donc être symbolisé par $A \wedge \neg A \rightarrow xA \wedge \neg A \rightarrow x$ (où l'on remarque que l'on se défait du symbole d'égalité, et que l'on écrit désormais A et non plus +A pour manifester que le sujet est produit d'un rapport du champ logique dans son ensemble). C'est une contradiction, précisément dans la mesure où le tiers exclu fait apparaître une réflexion des opposés dans ce qui les oppose, c'est-à-dire leur champ. Le *Etwas* peut certes indiquer la séparation entre la contradiction et le néant \emptyset , mais pas encore le reste que signifie cette séparation de la contradiction et du néant. C'est parce qu'il ne formule cette différence que sous la forme de la scission que le *Etwas* est compris comme « quelque-chose de mort ». Cependant, c'est l'occasion de saisir ici que la négation que l'on marque dans l'expression $\neg\emptyset$ n'est plus une simple distinction spatiale mais l'expression de la déformation même du champ logique. La négation ne peut donc plus être comprise comme limitrophe dans un espace asymétrique. Elle manifeste la place de ce qui « concrétise » le champ logique, du sujet.

Le troisième terme est donc non pas un être dont on peut dire ou ne pas dire quelque chose. Il ouvre un champ où intervient le sujet du jugement, dont on doit dire quelque chose sans pour autant que le sujet s'épuise dans le jugement. Le lexique n'est pas tout à fait innocent ici. Il ne s'agit pas seulement de dire : une chose peut être ou bien A ou bien

–A. De cette chose, on doit bien dire quelque-chose sans quoi elle n'est tout simplement pas une chose. La prédication n'est pas ce qui arrive incidemment au sujet. Le sujet n'est que par le jugement. C'est le prédicat dans sa totalité, c'est-à-dire dans son opposition, qui situe le sujet, qui le place dans son rôle de sujet. Autrement dit, le sujet ne préexiste pas, comme notre habitude de pensée fondée sur une confiance en le discours, nous le laisse supposer, à la prédication. Si nous allons plus loin, on s'aperçoit même que c'est la différence du sujet et du prédicat qui fait que le jugement a bien une signification (et cette différence est une déformation). De la sorte, la signification ne se produit que dans une asymétrie entre le sujet et le prédicat. Il est ainsi indispensable à la signification que l'identification du sujet et du prédicat ne soit pas un rapport symétrique de termes. C'est précisément cette asymétrie à l'œuvre dans le champ logique qui est exprimée dans le « non-»⁵⁷. La négation n'est donc plus ici un opérateur extérieur, un simple outil du discours. Elle est ici la manifestation du caractère asymétrique du champ logique du jugement. La négation *dit* le fait que le champ logique n'est justement pas un espace plan, mais une différenciation réflexive de lui-même, ce que l'on pourrait nommer ici la négativité.

Conclusion

On rappelle donc les quelques points acquis ici : le tiers exclu, chez Hegel, fait ressortir ce que l'opposition suppose, mais ne dit pas. Cette distinction entre ce qui est supposé et ce qui est dit se manifeste dans des propriétés caractéristiques de la logique formelle : la possibilité d'une représentation en même temps que l'impossibilité d'une application. L'enjeu de la question du tiers exclu n'est donc pas le simple abandon de cette logique, mais la redéfinition de celle-ci comme moment du champ logique asymétrique, dont l'asymétrie consiste en la contradiction. Ce que l'on pourrait appeler la vertu « topique » de la logique spéculative, c'est-à-dire sa capacité à analyser les logiques antérieures et à les relativiser (plutôt qu'à les « dépasser »), ne s'explique donc pas par l'adoption d'un point de vue de tous les points de vue, mais justement par l'abandon progressif du point

57 Nous ne prétendons pas ici résoudre la discussion engagée par Michael Wolff avec Dieter Henrich sur la question de la négation. D. Henrich propose de comprendre la négativité comme une substantivation de la forme discursive de la négation (« Hegels Logik der Reflexion. Neue Fassung », in D. Henrich (hg.), *Die Wissenschaft der Logik und die Logik der Reflexion*, Hegel-Studien, Beiheft 18, Bonn, Bouvier, 1978, 261-262). M. Wolff répond qu'il faut chercher ses origines dans les grandeurs opposées en mathématique (« Über Hegels Lehre vom Widerspruch », in *Op. cit.*, 120). Notre lecture a pour seul but de souligner d'une part que la forme discursive de la négation n'est pas autonome, et que sa substantivation ne peut suffire, semble-t-il, à expliquer le fait que le champ logique n'est pas uniforme. D'autre part que la contradiction ne peut seulement se résoudre dans les termes de l'arithmétique de l'opposition, sans quoi on risque de prendre le A pour un simple terme.

de vue même. Cela se fait au profit d'une intégration croissante des implicites de la logique formelle, de son « dehors ». Le système n'est pas ici une collection organisée ou raisonnée des lois logiques, mais l'explicitation des procédures qui génèrent de telles lois. Ainsi ces dernières se retrouvent-elles relativisées : aucune ne peut valoir comme « principe » ou comme « axiome ». Ainsi, la proposition du tiers exclu n'est pas « supérieure » à celle de l'opposition, mais traduit une intériorisation de ce que celle-ci rejetait hors du logique : l'exclusion du tiers elle-même. De là, on comprend que l'opposition de l'affirmation et de la négation ne se résout pas dans un simple « 0 », résultat de l'opposition du + et du –, mais dans l'exclusion, hors champ de l'opposition, de son propre sens. Une telle exclusion est esquissée en même temps qu'évacuée dans l'opposition, et ne peut être dite que dans le tiers exclu. Celui-ci ouvre alors le champ d'une logique au sein de laquelle le problème de l'application, et donc de la référence à un singulier, n'est plus compris comme une rencontre passive d'un objet extérieur qui serait « donné », mais bien à partir de la structure même de la contradiction qui appelle le sujet d'un jugement comme ce dans quoi elle s'effondre.